

Diplôme de conservateur de bibliothèque

**De la collaboration à la mutualisation
entre bibliothèques municipales et
universitaires : un nouveau modèle
pour l'avenir ?**

Sous la direction de Anne-Marie BERNARD

Directrice du Service commun de la documentation de l'Université Victor
Segalen Bordeaux 2

Remerciements

Mes remerciements s'adressent à :

madame Anne-Marie Bernard, qui a bien voulu diriger ce mémoire, et me proposer également un stage dans son établissement dont le sujet (évaluation/comparaison d'un fonds documentaire en BU et BM à Bordeaux) me permet de nourrir ma réflexion d'ensemble sur les rapports entre bibliothèques municipales et universitaires ;

madame Claudine Lieber, dont l'article stimulant paru dans le *BBF* en 2006 a servi de point de départ à ce travail qu'elle a accompagné avec attention dans ses premiers pas ;

mesdames Esther Heranz et Claire Mouraby, qui m'ont reçue à Valence, consacré tout le temps dont j'avais besoin, et transmis une documentation précieuse ;

messieurs Georges Perrin et Alain Colas, pour les entretiens téléphoniques à bâtons rompus qu'ils m'ont accordés ;

tous les responsables des bibliothèques concernées par les expériences de rapprochement qui ont fait preuve d'une grande disponibilité lors des longs entretiens téléphoniques : mesdames Catherine Bony et Anne Slomovici, Joëlle Cartigny, Dominique Potard, Isabelle Suchel-Mercier, et messieurs Louis Burle, Jean-Marie Oger, Alain Sainsot, Nicolas Galaud, Jean-François Girardot, Marie-Joseph Biache, Olivier Caudron ;

madame Livia Rapatel et monsieur Thierry Ermakoff à l'Enssib ;

enfin, tous ceux qui, contactés par courriels, ont bien voulu prendre le temps de réponses très complètes : mesdames Laure Collignon, Carine El Bekri-Dinoird, Karin Busch, Christine Carrier, Magali Escatafal, et messieurs Philippe Lablanche et Julien Logre.

Résumé

Dans les années 1990, dans le contexte de la décentralisation et de l'expansion universitaire, des expériences de rapprochement entre bibliothèques municipales et universitaires ont vu le jour. Les BM et les BU ont développé aussi d'autres modes de collaboration dans le domaine culturel et autour des ressources numériques. La mutualisation de leurs moyens, prônée actuellement par les administrations, a pour objectif d'améliorer les services aux usagers qui constituent l'enjeu essentiel des bibliothèques de demain.

Descripteurs :

Coopération entre bibliothèques - - France

Bibliothèques municipales - - France

Bibliothèques universitaires - - France

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Abstract

In the nineties, in the context of decentralization and university expansion, experiments of geographical bringing together between public and academic libraries were born. Public and academic libraries also developed other modes of collaboration in the cultural field and around the numerical resources. The mutualisation of their means, currently advocated by the central administrations, aims to improve the services with the users who constitute the essential stake in the libraries of future.

Keywords :

Library cooperation - - France

Public libraries - - France

Academic libraries - - France

Sommaire

INTRODUCTION.....	7
<u>PARTIE 1 : EXPÉRIENCES DE RAPPROCHEMENT ENTRE BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET UNIVERSITAIRES DANS LES ANNÉES 1990</u>	11
1 <u>CONTEXTE.....</u>	11
1.1 <u>Développement de la lecture publique : construction de nouvelles médiathèques.....</u>	12
1.2 <u>Expansion de l'enseignement supérieur : multiplication des délocalisations universitaires</u>	13
2 <u>BILAN DES EXPÉRIENCES DE RAPPROCHEMENT ENTRE BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET UNIVERSITAIRES</u>	15
2.1 <u>Bilan largement positif : Valence, Châteauroux, Troyes, Cholet et Saint-Etienne.....</u>	16
2.2 <u>Bilan plutôt mitigé : Blois, Roanne et La Rochelle.....</u>	27
<u>PARTIE 2 : COLLABORATIONS PROFESSIONNELLES ENTRE BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET UNIVERSITAIRES ET GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENTS COMMUNS BM/BU.....</u>	34
1 <u>FORMES TRADITIONNELLES DE COOPÉRATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET UNIVERSITAIRES</u>	34
1.1 <u>Cadre régional des agences de coopération.....</u>	35
1.2 <u>Cadre national structuré par la BNF</u>	36
2 <u>FORMES NOUVELLES DE COLLABORATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET UNIVERSITAIRES.....</u>	37
2.1 <u>Actions culturelles.....</u>	38
2.2 <u>Portails documentaires et numérisation.....</u>	39
2.3 <u>Universités numériques en région.....</u>	42
3 <u>GRANDS PROJETS BM/BU EN COURS</u>	43
3.1 <u>La bibliothèque communautaire et interuniversitaire de Clermont-Ferrand (BCIU).....</u>	44
3.2 <u>Le pôle documentaire municipal et universitaire de Brest.....</u>	47

<u>PARTIE 3 : LES PUBLICS AU COEUR DE L'ENJEU D'UN NOUVEAU MODÈLE DE BIBLIOTHÈQUE.....</u>	<u>52</u>
<u>1 MODÈLE DE BIBLIOTHÈQUE ET MIXITÉ DES PUBLICS : DE L'UTOPIE À LA RÉALITÉ ?.....</u>	<u>52</u>
<u>1.1 Un public « non classique » en bibliothèque universitaire ?.....</u>	<u>53</u>
<u>1.2 De l'importance des publics « jeunes » en bibliothèque municipale.....</u>	<u>55</u>
<u>1.3 Rapprochement BM/BU et brassage des publics</u>	<u>58</u>
<u>2 LA MUTUALISATION ENTRE BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET UNIVERSITAIRES AU CENTRE DE LA RÉFLEXION INSTITUTIONNELLE EN COURS.....</u>	<u>61</u>
<u>2.1 La mission « Livre 2010 ».....</u>	<u>61</u>
<u>2.2 Le Plan « livre » de Christine Albanel.....</u>	<u>62</u>
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>65</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE.....</u>	<u>69</u>
<u>TABLE DES ANNEXES.....</u>	<u>76</u>

Introduction

Fin 2005, le CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), en collaboration avec le service Etudes et recherche de la Bibliothèque publique d'information (BPI), a réalisé, pour la Direction du livre et de la lecture du Ministère de la Culture, une grande enquête nationale sur la fréquentation des bibliothèques¹. Cette enquête révèle que la fréquentation générale de l'ensemble des bibliothèques publiques est en augmentation, forte, depuis 1989 et 1997, dates des deux dernières enquêtes sur les pratiques culturelles des Français, passant de 23 à 31 puis 43% de Français fréquentant régulièrement une bibliothèque². Mais, dans le même temps, le pourcentage des inscrits en bibliothèque municipale est resté relativement stable, de 18 à 20% entre 1997 et 2005. Ce chiffre confirme en partie le ressenti sur le terrain de nombreux bibliothécaires qui constatent une tendance à la stagnation voire à la baisse des inscrits et des prêts. Localement, selon les situations, des disparités en terme de fréquentation et d'inscription existent, mais, globalement, les statistiques traduisent une évolution importante des usages des bibliothèques dans laquelle l'emprunt, même s'il est toujours conséquent, tient moins de place au profit d'autres comportements en plein développement comme la lecture et le travail sur place.

Les usagers réels et potentiels constituent donc, pour les institutions culturelles en général et les bibliothèques en particulier, un enjeu majeur, à la fois en terme de fréquentation et de fidélisation. C'est pourquoi cette thématique est au coeur de la réflexion institutionnelle et professionnelle en cours sur l'avenir des bibliothèques. Les publics sont ainsi au centre des récentes études et propositions du Ministère de la Culture concernant la chaîne du livre et le secteur des bibliothèques (Rapport « Livre 2010 » de Sophie Barluet³ et Plan « livre » de Christine Albanel⁴, en 2007),

1 Les résultats complets de l'enquête sont parus en 2007 aux éditions de la BPI dans l'ouvrage *Les Bibliothèques municipales en France après le tournant Internet : attractivité, fréquentation et devenir*.

2 La fréquentation des cinémas et des musées est elle restée stable, 50 et 33% respectivement.

3 Texte intégral en ligne sur le site du Centre national du livre.

4 Voir l'article de HUGUENY Hervé. « Label Albanel ». *Livres Hebdo*, 2007, n°710, p. 44-45

et ils constituent le sujet des congrès des associations professionnelles de bibliothécaires, l'ABF (Association des bibliothécaires de France, congrès du centenaire en 2006, sur les publics en 2007 et le prochain à Reims⁵), et l'ADBU (Association des directeurs de bibliothèques universitaires, à Pau cette année la journée d'étude portera sur les services aux publics).

Ce qui compte vraiment pour l'usager, c'est de trouver le document ou l'information qu'il cherche, et/ou un lieu de convivialité, un espace de sociabilité, quel que soit le statut de la bibliothèque qu'il est alors amené à fréquenter. De façon assez répandue, les usagers fréquentent les bibliothèques en fonction de la proximité avec leur lieu de cours, de travail ou leur domicile, du réseau de transport, de leurs horaires de travail et de ceux des bibliothèques ainsi que des offres documentaires et de services de celles-ci, sans se préoccuper de leur tutelle administrative ou politique. Selon le directeur de la bibliothèque municipale de Lyon, Patrick Bazin⁶ : les bibliothèques ne doivent pas « s'enfermer dans un concept à priori de leurs « missions » ... dans la définition d'un périmètre d'activité intangible » ; elles doivent faire évoluer sans cesse offre et services ; l'identité de la bibliothèque repose alors sur la médiation des connaissances, l'inscription dans un territoire, d'où l'importance de la proximité, et l'accueil de tous tout au long de la vie.

Dans ce contexte de volatilité des publics d'une bibliothèque à l'autre en relation avec des usages qui évoluent fortement, la coopération entre bibliothèques de types différents prend un nouveau relief. Il y a près de vingt ans, Michel Melot affirmait justement : « aucune bibliothèque n'est auto-suffisante »⁷. En réalité, la collaboration entre bibliothèques notamment municipales (BM) et universitaires (BU) a eu du mal à émerger, et ce sont des évolutions démographiques et sociales, qui, au début des années 1990, ont poussé à la création d'associations originales entre BM et BU. Dans le cadre du développement des sites universitaires en région

5 Depuis 2006, s'interrogeant sur l'avenir des bibliothèques, l'ABF a choisi de développer sa réflexion autour des publics en terminant ce cycle en 2008 sur la thématique « Parcours en bibliothèques : des adonassants aux jeunes adultes ».

6 Dans son blog tenu sur le site internet de *Livres Hebdo* en date du 19 juin 2007 « Trois hypothèses sur les bibliothèques ».

7 Dans un texte dressant un bilan de « La coopération entre les bibliothèques françaises » au sein du *Rapport du président du Conseil supérieur des bibliothèques [André Miquel] pour l'année 1991*, disponible en ligne sur le site du CSB.

lié à la croissance de la population étudiante, des environnements documentaires nouveaux ont vu le jour privilégiant les rapprochements entre bibliothèques municipales et universitaires. D'ailleurs, dès ce moment là, suivant de près la question de l'accompagnement documentaire des délocalisations universitaires, le Conseil supérieur des bibliothèques considérait comme essentielle pour l'avenir de l'ensemble des bibliothèques la question du décloisonnement entre la lecture publique et la lecture universitaire : « cette question est d'autant plus intéressante qu'elle force à l'innovation bibliothéconomique, architecturale, administrative », et elle montre la nécessité, « si l'on veut aller de l'avant, d'une réflexion commune à différents types de bibliothèques et à leurs administrations respectives »⁸.

Les expériences de rapprochement entre bibliothèques municipales et universitaires ont finalement été très peu nombreuses, moins d'une dizaine, et ont présenté des formes variées, allant de la fusion quasi complète des espaces, des collections et des services (à Valence et, dans une moindre mesure, Châteauroux et Troyes) à des équipements rassemblés sur un site commun (Saint-Etienne et La Rochelle), en passant par des BM chapeautant des BU (à Cholet) ou les abritant mais en gestion séparée (à Blois et Roanne). Dans l'ordre chronologique de leur naissance, on trouve donc : Valence, une médiathèque à la fois publique et universitaire (1992), Saint-Etienne, une bibliothèque municipale de quartier à l'intérieur de bâtiments universitaires (1993), Cholet, une bibliothèque sur un domaine universitaire ou « BU » annexe du réseau de lecture publique municipal (1994-1995), Châteauroux, une bibliothèque municipale jouant le rôle de bibliothèque universitaire (1994-1995), Blois et Roanne, une bibliothèque municipale avec un étage ou niveau universitaire (1997), La Rochelle, une bibliothèque universitaire et une bibliothèque municipale construites côte à côte (1998), et Troyes, une bibliothèque municipale jouant le rôle de bibliothèque universitaire (2002).

Au-delà de la décennie 1990, et des circonstances particulières qui les avaient vues naître, ces formes de rapprochement ne se sont pas répétées. D'autres modes de collaboration se sont développés entre BM et BU, plus traditionnels, dans la lignée

⁸ Rapports du CSB pour les années 1991 et 1992 disponibles en ligne sur le site du Conseil.

des actions classiques de coopération. Mais, aujourd'hui, le contexte semble à nouveau favorable au décloisonnement des lectures publique et universitaire. En effet, la restriction progressive des budgets publics et la cherté de la documentation conduisent à penser la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires comme un moyen relativement efficace d'améliorer les services aux usagers. Car mutualiser, ce n'est pas seulement mettre en commun des ressources à des fins de partage dans une logique purement économique, dans un souci unique d'économie d'échelle, d'optimisation, c'est aussi la possibilité d'élargir et d'enrichir les offres des bibliothèques pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des publics. C'est d'ailleurs ce postulat qui guide les deux grands projets en cours de pôles documentaires communs à la fois publics et universitaires à Clermont-Ferrand et à Brest.

La complémentarité évidente et nécessaire entre bibliothèques municipales et universitaires, qui se manifeste dans la mutualisation, est peut-être une première étape dans l'élaboration d'un nouveau modèle de bibliothèque pour l'avenir.

C'est donc l'ensemble de ce cheminement que se propose d'étudier le mémoire. Il sera composé de trois parties consacrées d'abord à un bilan des expériences de rapprochement entre BM et BU dans les années 1990, puis autres formes de collaboration professionnelle entre BM et BU ainsi qu'aux grands projets communs de construction en cours, enfin aux publics qui sont la raison d'être de la réflexion autour d'un autre modèle de bibliothèque.

Partie 1 : Expériences de rapprochement entre bibliothèques municipales et universitaires dans les années 1990

Excepté Clermont-Ferrand, modèle intégré « historique » des lectures publique et universitaire puisque remontant à 1902, mais sans véritable réalisation physique à ce jour (un projet est en cours dont on ne sait pas trop à l'heure actuelle comment il va aboutir), les expériences de rapprochement physique des BM et des BU ont vu le jour dans les années 1990, dans le contexte de la décentralisation et de l'essor concomitant des politiques publiques territoriales, en matière culturelle et éducative notamment. Ces expériences sont le fruit de la convergence de deux évolutions : d'une part, le développement continu de la lecture publique marqué par la construction de nouvelles médiathèques, d'autre part, la forte croissance de la population étudiante provoquant un remodelage des universités françaises et de leur environnement documentaire.

1 Contexte

Dès les années 1960, l'augmentation des effectifs étudiants a donné naissance au phénomène des délocalisations universitaires implantées dans des villes moyennes à partir des années 1970 et surtout 1980. Dans le cadre de la décentralisation, initiée à partir de 1982, qui s'accompagne d'une concurrence entre les collectivités territoriales, la présence d'une université est considérée comme un outil d'aménagement du territoire local porteur de dynamisme ; elle devient un atout économique et social, un élément d'attractivité. Dans ce même mouvement d'aménagement universitaire du territoire, l'existence d'universités de proximité concourt à démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur. Parallèlement, l'action de l'Etat en faveur de la lecture publique, comme les politiques publiques locales

en matière culturelle, notamment de construction de médiathèques de proximité, contribuent à la démocratisation de l'accès à la culture.

Si l'on compare la carte des implantations universitaires de 2005 avec celles des années 1960 et des années 1980, on constate qu'en dehors d'être le résultat de la croissance démographique, elle témoigne d'une nouvelle géographie de la population diplômée qui a des répercussions directes sur l'accroissement de la demande d'équipements culturels en région, et donc, de fait, sur le développement de la lecture publique et la construction de nouvelles médiathèques.

1.1 Développement de la lecture publique : construction de nouvelles médiathèques

Depuis quarante ans, le monde des bibliothèques a connu de profondes transformations liées à un double mouvement : d'une part, une dynamique de modernisation et, d'autre part, l'accroissement de la demande sociale et culturelle dans un contexte d'essor de la population urbaine et d'élévation du niveau scolaire moyen. La lecture publique et la question des bibliothèques connaissent un regain d'intérêt de la part des pouvoirs publics à la fin des années 1960 à l'initiative de Georges Pompidou, premier ministre entre 1962 et 1968, qui réunit un groupe de travail interministériel sur le sujet en 1966-1967. Puis, ce mouvement en faveur de la lecture publique prend un essor particulier après 1981 sous l'impulsion du Ministère de la Culture et notamment du Directeur du livre et de la lecture de l'époque, Jean Gattégno (entre 1981 et 1989). C'est du début de ces années 1980 que datent les médiathèques de Valence (1983) et Cholet (1984).

A partir de 1982, la mise en place de la décentralisation s'accompagne de l'attribution par l'Etat aux collectivités locales d'une compensation financière, la dotation générale de décentralisation, qui comprend un dispositif pour financer de façon spécifique les bibliothèques municipales (et départementales), le concours particulier, créé en 1986⁹. Des villes de taille moyenne (environ 50000 habitants) profitent donc de cette aide de l'Etat pour se doter de bibliothèques modernes, ainsi

9 Réformé à la fin de l'année 2006 par décret (n°1247 du 11 octobre), texte disponible en ligne sur Legifrance. Voir l'article de ROUYER-GAYETTE François. « La réforme des concours particuliers : une modernisation attendue des aides de l'Etat aux bibliothèques territoriales ». *BBF*, 2007, n°1, p. 20-21

Châteauroux en 1994 (médiathèque Equinoxe dans l'ensemble culturel du même nom abritant aussi la Scène nationale de la ville), Blois et Roanne qui inaugurent leur médiathèque en 1997.

Par ailleurs, grâce à un concours particulier adapté aux besoins des métropoles régionales, le programme des bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR) est lancé entre 1992 et 1997 et donne naissance à douze constructions¹⁰ dont celles de La Rochelle (en 1998) et de Troyes (en 2002).

Tableau récapitulatif de l'augmentation du nombre des BM depuis trente ans				
Années	1971	1980	1990	2000
Nombre de BM	716	903	1614	2886

Source : BERTRAND, Anne-Marie. *Les Bibliothèques*. 3e éd. Paris : La Découverte, 2007, p. 36

1.2 Expansion de l'enseignement supérieur : multiplication des délocalisations universitaires

Au cours du dernier demi-siècle, le boom de la démographie étudiante a eu des conséquences sur la répartition de l'enseignement supérieur à l'échelle du territoire national.

Tableau récapitulatif de l'augmentation des effectifs étudiants (université et IUT) depuis 1960					
Années	1960	1970	1980	1990	2000
Nombre d'étudiants	200000	650000	850000	1150000	1350000

¹⁰ Les dix autres BMVR sont : Orléans (1994), Poitiers (1996), Limoges (1998), Montpellier (2000), Châlons-en-Champagne (2001), Nice (2002), Reims, Toulouse et Marseille (2003) ainsi que Rennes (2006).

En 1945, l'enseignement supérieur était présent dans une vingtaine de métropoles régionales seulement ; aujourd'hui, il est implanté dans 150 villes environ, moyennes et grandes, et sur plus de 400 sites, ce qui a conduit l'Etat à mettre sur pied un aménagement du territoire universitaire dans le but d'encadrer son extension.

La densification des sites universitaires en région commence dès après 1968 et au début des années 1970. Il s'agit essentiellement de la création de licences générales, pour répondre à la saturation des universités des métropoles régionales, et d'instituts universitaires de technologie (IUT), pour satisfaire la demande en formations courtes et professionnalisantes. C'est le cas par exemple à Troyes et à Valence où un IUT est créé. Ce mouvement se poursuit dans les années 1980 et s'amplifie dans les années 1990, ainsi à Blois, Roanne, Châteauroux et Cholet.

Pour répondre à la forte croissance de la population étudiante, l'Etat a mis en place deux plans de rattrapage de la situation des universités françaises et de leur environnement documentaire : Université 2000 (U2000), lancé en 1990, prévu à l'origine sur six ans, en réalité étendu sur onze, et relayé depuis 1998 par le plan Université du troisième millénaire (U3M) qui doit durer jusqu'en 2015. Dépourvues de compétences juridiques en matière d'enseignement supérieur et de recherche, les collectivités territoriales se sont pourtant engagées à parité dans le financement du schéma U2000 en pariant sur les retombées du développement universitaire. C'est dans le cadre d'U2000 qu'ont été créées de nouvelles universités et de nouvelles bibliothèques universitaires, ainsi à La Rochelle (université créée en 1992-1993 avec une bibliothèque dès le départ mais intégrant un bâtiment neuf en 1996-1998) et à Troyes (université de technologie créée en 1994 et dotée d'une bibliothèque inaugurée en 1997). U2000 s'est donné pour objectif également de réguler les implantations universitaires délocalisées avec le souci de leur accompagnement documentaire ; c'est ainsi que la médiathèque de Valence est devenue à la fois publique et universitaire en 1992, et que la nouvelle médiathèque de Roanne s'est installée en 1997 à côté des établissements universitaires de la ville en intégrant un niveau « BU ».

Parallèlement à U2000, l'Etat a initié une réflexion sur les pratiques de lecture des étudiants confiée à la mission Lecture étudiante en 1991-1992 qui a notamment abordé la question de la lecture publique à l'université ; c'est dans ce contexte que Saint-Etienne a lancé une expérience originale en ouvrant une antenne de sa bibliothèque municipale sur un site universitaire en 1993.

2 Bilan des expériences de rapprochement entre bibliothèques municipales et universitaires¹¹

Les expériences de rapprochement entre BM et BU ont vu le jour dans des villes de taille moyenne (entre 50000 et 100000 habitants) qui ont voulu se doter d'un enseignement supérieur au tournant des années 1980-1990. Le point de départ commun à ces expériences est une volonté politique forte, qui se manifeste à l'échelle d'une commune voire d'un département, pour bénéficier d'une antenne universitaire délocalisée ou de la création d'une université. La municipalité, voire le conseil général, se sont impliqués financièrement pour soutenir le projet, sa construction, son fonctionnement, et la ville a pu engager dans certains cas, presque naturellement, sa bibliothèque dans l'accueil du public universitaire et le développement d'une offre documentaire et de services adaptée. Cette démarche, marquée à la fois par l'intérêt pour la question de l'environnement documentaire et par un souci d'économie d'échelle, a cependant été minoritaire au sein des villes qui ont accueilli une implantation universitaire délocalisée, et moins d'une dizaine d'expériences de ce type seulement ont été réalisées.

De façon générale, l'élément indispensable à la réussite de ces expériences, qui peut constituer aussi un facteur de synergie, est l'accord de fond entre les différents partenaires concernés (collectivités territoriales, universités, directions et personnels de bibliothèques) ainsi que la volonté de pérenniser le projet.

Dix à quinze ans après l'apparition de ces bibliothèques d'un genre nouveau, quel bilan en tirer ?

11 Les différents bilans, sauf celui de Saint-Etienne, reposent essentiellement sur des entretiens réalisés avec les responsables des bibliothèques concernées : voir annexe 1, p. 77.

2.1 Bilan largement positif : Valence, Châteauroux, Troyes, Cholet et Saint-Etienne

A Valence, Châteauroux, Troyes, Cholet et Saint-Etienne, les rapprochements de bibliothèques fonctionnent relativement bien et permettent d'offrir une documentation élargie et enrichie provoquant un réel mélange des publics.

Valence¹² constitue le modèle le plus abouti d'intégration des lectures publique et universitaire. Expérience pionnière, construction originale, la médiathèque publique et universitaire (MPU) de Valence a organisé une fusion non seulement en terme administratif, avec une cohabitation des personnels, mais aussi en terme d'espaces, de collections, de services et de publics.

Ville au passé universitaire ancien (du Moyen Age à la Révolution), Valence a accueilli à nouveau à partir des années 1970, et surtout 1980, une antenne universitaire, délocalisée de Grenoble, qui a été promue pôle de développement universitaire dans le cadre du plan U2000¹³. Ce pôle était destiné à devenir une université de plein exercice, mais les prévisions optimistes, de 5000 à 10000 étudiants, n'ont jamais été atteintes et le site universitaire compte aujourd'hui moins de 4000 étudiants. Les quatre universités grenobloises¹⁴ y ont cependant progressivement étoffé et diversifié leurs enseignements : des licences générales (la première en droit) et professionnelles, un IUT et une école d'ingénieurs. En 1983, une médiathèque avait été ouverte en centre-ville, à proximité des établissements universitaires. En raison de cette proximité et de l'économie d'échelle (construire un nouvel équipement pour la lecture universitaire et le doter des moyens de fonctionner aurait été trop coûteux), il fut décidé en 1989 de conférer à la bibliothèque municipale la fonction de documentation universitaire, en relation avec les enseignements dispensés (de niveau « premier cycle »), sans créer d'espaces réservés aux étudiants, pour offrir à tous les publics un ensemble renouvelé et modernisé de collections. Intégrer la bibliothèque universitaire à la

¹² 66500 habitants

¹³ Deux autres pôles seulement avaient été retenus par le plan : Belfort-Montbéliard et Lorient-Vannes devenus depuis université technologique de Belfort-Montbéliard et université de Bretagne-Sud.

¹⁴ Grenoble 1 Joseph Fourier, Grenoble 2 Pierre Mendès-France, Grenoble 3 Stendhal, Institut national polytechnique de Grenoble (INPG)

bibliothèque municipale déjà existante permettait à la fois de limiter la dépense publique et de lier davantage la communauté universitaire, les étudiants, à la ville, dans un double souci d'aménagement du territoire local et de démocratisation de l'enseignement supérieur¹⁵. La médiathèque, baptisée médiathèque publique et universitaire en 1992, a proposé une offre documentaire fédérée en opérant un réaménagement de ses collections dans des espaces augmentés de 1000 m² grâce à des travaux réalisés en 1991-1992.

La gestion du site universitaire, y compris la documentation, a été confiée par l'Etat à un groupement d'intérêt public, l'Agence de développement universitaire Drôme Ardèche (ADUDA), dont le financement est assuré à parité par les collectivités territoriales, ville de Valence et conseils généraux de la Drôme et de l'Ardèche, et par les universités grenobloises¹⁶, partenaires signataires de la convention qui a donné naissance à cette organisation en mars-avril 1994. Par ailleurs, l'ADUDA reçoit les droits de bibliothèque des étudiants inscrits à Valence, et la dotation fléchée « bibliothèque universitaire » du Ministère. Le SICD 2 de Grenoble (Grenoble 2 et 3) a été chargé de la mise en œuvre des aspects documentaires de la convention ; en guise de compensation, il fournit deux postes : un conservateur et un magasinier. La ville de son côté a créé des postes supplémentaires et le département de la Drôme a fourni l'équivalent de trois postes, provenant d'un ancien centre départemental de documentation universitaire : un poste de documentaliste reconverti en bibliothécaire et une compensation financière correspondant à deux postes d'agents. Pour mieux prendre en compte les spécificités de la documentation, une commission de la documentation universitaire, jouant le rôle d'un conseil de la documentation au sein de l'ADUDA, est mise sur pied en ce début d'année 2008.

Aujourd'hui, le pôle documentaire valentinois est constitué d'un réseau municipal, doté de cinq bibliothèques de quartier, et d'un réseau universitaire, composé de six

15 Le nombre de bacheliers, en Drôme-Ardèche, poursuivant des études supérieures était alors inférieur à la moyenne nationale.

16 Le financement de l'ADUDA se répartit de la manière suivante : ville de Valence, 20%, conseil général de la Drôme, 20% et conseil général de l'Ardèche, 10% (soit 50% pour les collectivités locales) ; 12,5% pour chacune des quatre universités grenobloises (soit 50% également).

bibliothèques (ou salles de documentation) de proximité liées aux universités grenobloises implantées à Valence¹⁷, la MPU étant la tête de ce double réseau.

A la MPU, les espaces sont communs à tous les publics. La médiathèque propose plus de 200 places assises et des salles de travail en groupe pour les étudiants. Les collections offrent environ 120000 documents en libre accès dont 30000 universitaires ; le système informatique qui les gère est commun mais les budgets d'acquisition sont séparés comme l'induit le montage financier. Trois des six pôles thématiques qui structurent l'espace de la MPU sont considérés comme universitaires (Arts et littératures, Sciences et loisirs, Société) et font donc l'objet d'acquisitions à la fois universitaires et de lecture publique effectuées par des bibliothécaires formés aux deux. En ce qui concerne les périodiques, leur gestion est centralisée et assurée par un conservateur territorial sur la base d'une mutualisation financière fonctionnant également pour la documentation électronique. Les bases de données de la MPU, qui fait partie du Consortium pour l'acquisition des ressources électroniques en ligne¹⁸, sont accessibles au sein d'un espace multimédia et sur d'autres postes disséminés dans les différents pôles thématiques de la bibliothèque.

Les étudiants des universités grenobloises inscrits à Valence, ainsi que ceux des universités de Rhône-Alpes, bénéficient d'une carte unique, gratuite, donnant accès à l'ensemble des réseaux universitaire et municipal. Ces étudiants inscrits à Valence sont moins de 3500 dont environ 2700 inscrits à la MPU, ce qui correspond à un taux de pénétration de 77%, bien supérieur à la moyenne nationale qui était de 62% en 2005. Les étudiants représentent presque 20% du total des inscrits de la MPU, et la tranche 20-24 ans, 22%, mais moins de la moitié d'entre eux sont actifs. La bonne fréquentation de la MPU par la population étudiante, à l'échelle universitaire comme municipale, peut s'expliquer notamment par le relais informationnel efficace réalisé par les universités. La MPU est présentée dans les amphis à chaque rentrée et elle propose une initiation documentaire à tous les

17 Bibliothèque de Lettres-Langues/Grenoble 3, bibliothèques de Droit et de l'IUT/Grenoble 2, bibliothèques de Sciences et de STAPS/Grenoble 1, bibliothèque de l'ESISAR- Ecole supérieure d'ingénieurs en systèmes industriels avancés en Rhône-Alpes/INPG

18 CAREL, consortium rassemblant les bibliothèques municipales et piloté par la BPI.

premiers arrivants en Lettres-langues ; cette formation devrait d'ailleurs être étendue à tous les primo-entrants à la rentrée 2008.

Une enquête auprès du public étudiant, en 2003¹⁹, a révélé que le principal écueil à la fréquentation de la bibliothèque était finalement sa localisation géographique, trop éloignée pour certains (les scientifiques en particulier) des sites universitaires, ainsi que le nombre de places de travail relativement limité. Par contre, les étudiants étaient globalement satisfaits des collections et des services qui leur étaient proposés, notamment la formation documentaire ; et ils se sentaient à l'aise dans un environnement intégrant lectures publique et universitaire, marqué par la diversité et la richesse de l'offre documentaire, immédiatement accessible, de la plus générale à la plus spécialisée, passant de la détente, du loisir, à la culture, au savoir, sans codes bibliothéconomiques trop complexes à déchiffrer, ni manque devant l'absence de hiérarchisation. Ces indications montrent l'intérêt de l'expérience valentinoise pour faciliter l'affiliation²⁰ intellectuelle des étudiants au milieu universitaire, condition de leur réussite future, et ce d'autant plus que les étudiants valentinois ne sont pas des « héritiers »²¹, c'est à dire ne disposent pas d'un capital (ou « habitus ») socio-culturel qui leur permettrait de mieux s'adapter au monde de l'enseignement supérieur²².

Par ailleurs, le public étudiant, même s'il s'est bien approprié la MPU, n'a pas pour autant « chassé » le public traditionnel, et celui-ci apprécie également de trouver à la MPU une documentation sensiblement enrichie notamment dans des domaines habituellement peu développés en lecture publique comme les sciences (mathématiques, physique, chimie), les techniques de l'ingénieur et l'informatique ; ce public bénéficie en outre d'horaires d'ouverture élargis, 43 heures par semaine quand la moyenne nationale en bibliothèque municipale est la plupart du temps

19 Une nouvelle enquête auprès du public étudiant devrait être menée en 2008.

20 Sur ce thème, voir les travaux d'Alain Coulon, notamment *Le Métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire*, reparu chez Economica/Anthropos en 2005.

21 En référence aux travaux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *Les Héritiers : les étudiants et la culture*, Paris : Minuit, 1964.

22 En 2003, parmi les étudiants valentinois, la part des enfants d'employés et d'ouvriers était de 31% contre 24% en moyenne et les étudiants issus de familles aisées (cadres supérieurs et professions libérales) représentaient 26% des effectifs contre 32 % au plan national ; la proportion de boursiers, qui atteignait 37%, était de 10 points supérieure à la moyenne nationale.

inférieure²³. L'offre universitaire a attiré aussi de nouveaux usagers issus en particulier du milieu économique local. La MPU par sa structure intégrant lectures publique et universitaire a favorisé le brassage des publics devenant ainsi un lieu de mixité capable de remédier à certaines fractures ou ruptures culturelles et sociales.

La médiathèque étant saturée depuis longtemps, un projet de nouveau pôle culturel réunissant la MPU et les archives municipales est en cours de réflexion dans lequel chacun des partenaires, bibliothèque municipale et universitaire, retrouverait une certaine autonomie tout en restant fidèle au principe de mutualisation à l'intérieur d'un même ensemble offrant des espaces et des services à la fois communs et différenciés.

Châteauroux et Troyes représentent également des modèles relativement intégrés de lecture publique et universitaire puisque les bibliothèques municipales offrent un fonds universitaire sans séparation de leurs propres collections dans des espaces communs à tous les publics.

A **Châteauroux**²⁴, l'ensemble culturel Equinoxe, comprenant deux équipements, dont la médiathèque, à la fois reliés et séparés par un parvis couvert, a été inauguré en 1994 à proximité d'un bâtiment plus ancien qui abritait le centre universitaire (CU). Le centre d'études supérieures et l'IUT, dotés de petites bibliothèques, font partie de la vague de délocalisation universitaire des années 1990 et dépendent de l'université d'Orléans ; ils comptaient 500 étudiants en 2003. C'est la ville qui a voulu une implantation universitaire, et, même si celle-ci n'a pas donné lieu à convention ni compensation financière, la nouvelle bibliothèque municipale disposait de moyens qui lui permettaient de développer des collections universitaires. Les élus, de Châteauroux comme d'Issoudun, ayant fortement souhaité ces délocalisations, ont presque « naturellement » impliqué leur

23 D'après Georges Perrin, dans son rapport non encore disponible sur les horaires d'ouverture dans les bibliothèques publiques et universitaires qui a fait l'objet d'une communication lors de la dernière réunion des directeurs de BU au ministère, la moyenne hebdomadaire des 3000 BM est de 19h30 ; dans les villes de plus de 30000 habitants, elle passe à 25h30 ; dans 240 BM, elle est d'environ 40h, et, dans 28 de 50h.

24 52300 habitants

bibliothèque dans ce projet sans qu'une formalisation soit nécessaire ; la BM a été ainsi sollicitée par l'Association de développement de l'enseignement supérieur en Indre (ADESI) pour acquérir des collections de prêt dans les domaines enseignés au CU (droit, histoire/géographie, langues, sciences économiques), la petite bibliothèque du CU ne disposant que de collections de base uniquement en consultation sur place. Cette bibliothèque a également été informatisée avec le logiciel de la médiathèque ce qui a permis la constitution d'un catalogue en réseau des ressources documentaires du territoire castelroussin²⁵ accessible sur internet à partir de 2003-2004. Le personnel de la bibliothèque du CU a aussi été formé au catalogage et à l'indexation par celui de la médiathèque.

A la médiathèque, un seul exemplaire universitaire est acheté, coté en Dewey, avec une étiquette de couleur qui le distingue, mais les ouvrages universitaires sont fondus dans l'ensemble des collections. Les enseignants apportent les bibliographies de leurs cours et font des suggestions ponctuelles d'achats. La médiathèque propose par ailleurs, aux enseignants du CU, visites et initiations documentaires à destination des étudiants mais qui ont peu de succès. Le brassage des publics est satisfaisant, les étudiants ne sont pas « envahissants », même s'ils ont tendance à occuper majoritairement les places de travail ; ils sont plutôt calmes et studieux. La médiathèque est très fréquentée le samedi par des étudiants d'autres universités de retour dans leurs familles. Au total, les 15-24 ans représentent seulement un cinquième des emprunteurs actifs²⁶ et les étudiants participent très peu aux animations, mêmes celles réalisées en collaboration avec le CU.

La situation castelroussine va probablement évoluer dans les années à venir car, depuis la rentrée 2007, le centre universitaire a déménagé sur un nouveau site, plus éloigné de la médiathèque, à proximité de l'IUT, pour constituer un petit campus appelé à se développer. Le nouveau centre universitaire est désormais doté d'une vraie bibliothèque à laquelle s'intéresse le service commun de la documentation (SCD) de l'université d'Orléans qui a décidé de réaliser la migration dans le système universitaire de documentation (SUDOC) des notices bibliographiques des

25 Le réseau des bibliothèques de Châteauroux comprenait alors : la médiathèque Equinoxe, les bibliothèques de l'Ecole municipale des beaux-arts, de l'Ecole nationale de musique et de danse, des musées et du CU.

26 L'inscription « livres » est gratuite pour tout habitant de Châteauroux et tout étudiant inscrit à Châteauroux, mais pas l'inscription « discothèque » (8 euros pour les plus de 18 ans) ni celle « vidéothèque » (21 euros).

documents de cette bibliothèque et de la réinformatiser avec son système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB). De son côté, en 2008, la médiathèque va adapter techniquement ses postes (selon la norme Z3950) pour que les usagers puissent interroger de façon simultanée son catalogue et ceux des bibliothèques du CU et de l'IUT. On peut penser cependant que la collaboration professionnelle instaurée durant la décennie précédente perdurera, mais dans des conditions différentes.

Troyes²⁷ s'est dotée d'une bibliothèque municipale à vocation régionale (BMVR) en 2002. La ville est un pôle universitaire relativement important (par rapport à sa taille), de 7500 étudiants, qui comprend :

- un IUT, créé en 1968, avec 1400 étudiants, doté d'une bibliothèque ;
- un centre universitaire, créé en 1990, antenne délocalisée de l'université de Reims/Champagne-Ardenne, avec environ 1000 étudiants ; les enseignements dispensés sont des licences générales (en droit, AES, histoire, anglais), des licences professionnelles et des masters (administration publique, patrimoine). Ce centre est doté d'une bibliothèque, située dans un ancien Hôtel-Dieu, qui propose des ouvrages de référence en consultation sur place et un accès à la documentation électronique du SCD de Reims ; c'est une personne contractuelle de l'université qui s'en occupe, formée par le SCD et travaillant en collaboration avec la BMVR dont le personnel assure des permanences d'accueil ;
- l'université de technologie, créée en septembre 1994, comptant 2300 étudiants, dotée d'un SCD avec une bibliothèque inaugurée en septembre 1997.

La BMVR et le SCD de l'université de technologie de Troyes (UTT) collaborent d'un point de vue documentaire, en se concertant notamment sur leurs acquisitions, et mènent des actions culturelles communes, montant régulièrement des expositions ensemble.

C'est une convention entre la Communauté d'agglomération troyenne et l'Université de Reims/Champagne-Ardenne (URCA), signée en 2000-2001, qui est

²⁷ 62600 habitants et 125000 dans l'agglomération

à l'origine de la présence de collections universitaires au sein de la BMVR. Cette mutualisation des moyens documentaires à l'échelle d'une ville de la taille de Troyes est une opportunité pour les deux partenaires répondant à un souci d'efficacité et d'économie et au souhait de réaliser une expérience originale. Des compensations financières existent : l'URCA reverse à la BMVR le montant des droits de bibliothèque des étudiants inscrits au Centre universitaire troyen qui s'élevaient à 25000 euros environ jusqu'à présent, réduits à 17000 actuellement en raison du coût de la documentation électronique que n'offre pas la BMVR. En outre, deux personnels sont payés par l'université : un magasinier et une secrétaire.

La BMVR achète des ouvrages en fonction des enseignements dispensés, en deux ou trois exemplaires : un en consultation sur place pour la salle de documentation de l'Hôtel-Dieu, un exclu du prêt pour la salle d'étude de la BMVR, et un troisième pour ses collections de prêt. Elle propose un accueil privilégié aux étudiants : 575 places assises, une salle d'étude (ouverte à tous) comprenant des collections d'usuels, un espace multimédia et le wi-fi grâce au Ministère de l'Education nationale car la BMVR est considérée comme un établissement pilote en matière de technologies et ressources liées au numérique. Elle assure également une formation documentaire à destination des étudiants, en L3 jusqu'à aujourd'hui, mais, à partir de la rentrée 2008, pour tout étudiant entrant en première année de licence (visite et initiation au catalogue). Dans le domaine culturel, elle participe à « Clés de Troyes », une nocturne culturelle et festive organisée pour accueillir les nouveaux étudiants en octobre : la bibliothèque, ouverte jusqu'à minuit, est le lieu d'un concert qui connaît beaucoup de succès ; sinon, environ 10 à 15% d'étudiants participent aux animations. L'inscription à la BMVR est gratuite pour tout étudiant inscrit au centre universitaire troyen (et le tarif est réduit pour tous les autres étudiants). Dans ces conditions, la fréquentation étudiante est importante, et, plus largement, pratiquement 50% du public est constitué par les 15-25 ans. Cependant, les différents usagers cohabitent sans pour autant se rencontrer vraiment.

Enfin, en Champagne-Ardenne, une autre réalisation est le fruit d'une collaboration entre bibliothèques municipales et universitaires, c'est la base bibliographique régionale associant les BMVR de Châlons-en-Champagne et de Troyes ainsi que

les SCD de l'université de Reims et de l'UTT ; cette base est en suspens pour l'instant à Châlons, elle pourrait être transformée en un futur portail régional de fonds numérisés, porté par la BMVR de Troyes en 2009.

Cholet²⁸ présente un cas rare, celui d'une « BU » annexe de BM, c'est à dire un réseau municipal incluant une bibliothèque située sur un domaine universitaire.

La ville abrite une antenne de l'université d'Angers composée de formations de niveau licence (en droit, AES et histoire) et d'un IUT. Cette délocalisation universitaire du début des années 1990 a été voulue par la ville qui la prend en charge en réalisant la construction des locaux d'enseignement et d'une « bibliothèque universitaire » de 1500 m², en 1994-1995. Une convention générale a été signée entre l'université d'Angers et la ville de Cholet qui assure la gestion administrative et budgétaire de la bibliothèque. L'université reverse à la ville les droits d'inscription en bibliothèque des étudiants inscrits à Cholet, environ 600 à 650 étudiants ; la contribution financière de l'université d'Angers représente à peu près 10% du budget d'acquisitions de la médiathèque qui sont donc dédiés aux collections universitaires. Des contacts avec les enseignants permettent de disposer de bibliographies de cours et de suggestions d'achats. La « bibliothèque universitaire » dispose d'un personnel spécifique (4 personnes) payé par la ville et appartenant à la fonction publique territoriale. Elle fait donc partie intégrante du réseau de lecture publique municipal, la médiathèque centrale, tête de réseau, la considérant comme une annexe implantée sur le domaine universitaire.

La ville de Cholet propose ainsi un portail documentaire donnant accès aux documents de la médiathèque (municipale Elie Chamard), de la « bibliothèque universitaire », des relais-lecture, des musées ainsi qu'aux jouets de la ludothèque. Ce portail documentaire accessible en ligne est accompagné d'une offre internet relativement importante de 28 postes sur les deux sites, médiathèque et « BU » (16+12).

28 56300 habitants

La « bibliothèque universitaire », qui comprend environ 50000 documents, est dotée de fonds spécialisés en histoire des révolutions de l'Ouest, sur les jeux et jouets (ce qui correspond à une licence professionnelle) et sur la mode (en relation avec un important lycée de la mode préparant des BTS). Au-delà de cet ensemble à dominante généraliste, la « BU » a été conçue comme un complément des collections de la médiathèque dont elle constitue pratiquement une section d'étude, trouvant ainsi une audience auprès d'une population plus large que celle des étudiants. Tout Choletais âgé de plus de 16 ans possédant la carte de la médiathèque (qui coûte 17 euros) peut fréquenter la « bibliothèque universitaire » et y emprunter gratuitement : en 2007, le public non universitaire représentait 46% des inscrits de la « BU », dont environ 30% de vrais extérieurs et 15% d'autres étudiants (BTS) et de lycéens. Par ailleurs, les étudiants fréquentent peu la médiathèque sauf pour les documents audiovisuels (tarif étudiant : 8 euros).

Cholet constitue donc une expérience originale, à l'intérieur d'un même réseau, de complémentarité documentaire et de mélange des publics.

A **Saint-Etienne**, exemple unique en France, l'une des bibliothèques de quartier du réseau municipal, la médiathèque de Tréfilerie, s'est installée en 1993 dans des locaux mis à disposition par l'université de Saint-Étienne, à proximité de la bibliothèque universitaire Droit/Lettres.

La ville ayant fortement contribué au financement de l'université à ses débuts, des liens se sont créés qui ont ainsi permis l'ouverture de cette annexe de la médiathèque municipale dans un espace de 232 m² contigu à la BU Droit/Lettres. En outre, depuis 1991, existe à Saint-Étienne une coopération étroite entre bibliothèques municipales et universitaires, centres de documentation de l'enseignement supérieur, au sein du réseau BRISE (Bibliothèques en réseau informatisé de Saint-Étienne), qui propose à tous les publics un large accès à l'ensemble des bibliothèques reposant sur une carte unique et une interrogation commune des catalogues.

Lors de leur inscription à la bibliothèque universitaire, les étudiants sont informés qu'ils peuvent emprunter gratuitement des livres sur le réseau municipal et qu'ils disposent d'une annexe de la médiathèque centrale dans leurs locaux ; la carte d'emprunteur est commune aux deux établissements. L'accès à la médiathèque de Tréfilerie est possible soit par un espace intérieur commun à la médiathèque et à la BU, l'atrium, soit par une entrée extérieure indépendante ; cet atrium couvert est utilisé à la fois comme salle de lecture par les étudiants et comme lieu partagé d'exposition ; les étudiants qui fréquentent la médiathèque empruntent rarement son entrée principale extérieure à la différence du public plus traditionnel.

La médiathèque de Tréfilerie est animée par des agents municipaux ; les collections sont constituées dans un esprit encyclopédique « grand public » et non comme un appoint des collections universitaires (ce qui ne veut pas dire sans tenir compte des attentes des étudiants). Les étudiants empruntent beaucoup de bandes dessinées ainsi que des romans et des revues ; ils profitent de la possibilité d'emprunter de nombreux documents (douze pour trois semaines) alors qu'à la bibliothèque universitaire le prêt est limité à trois ou quatre livres. Ils viennent aussi entre ou après les cours s'installer dans des fauteuils et lire sur place, essentiellement en semaine, et dans la limite d'horaires d'ouverture différents de ceux de la BU et pas forcément complémentaires. Les étudiants peuvent également se procurer certains ouvrages non disponibles à la bibliothèque universitaire et qui se trouvent à la médiathèque centrale de Tarentaize.

La médiathèque municipale de Tréfilerie est donc pour les étudiants un espace de détente, de loisir et de culture générale, apprécié comme tel car atypique au sein d'un environnement universitaire.

Comme le campus de l'université Jean Monnet est situé en centre-ville, on aboutit au constat d'une bibliothèque de quartier fréquentée à la fois par les habitants du secteur et par les étudiants voisins qui représentent 27,44 % de son lectorat, pourcentage relativement élevé pour une bibliothèque municipale en général et pour une annexe en particulier.

De leur côté, les bibliothèques universitaires, partenaires du réseau BRISE, sont facilement accessibles au public municipal qui peut se procurer la carte en acquittant la différence de prix entre les droits universitaires de bibliothèque et le tarif municipal ; dans les BU de Saint-Etienne, les lecteurs extérieurs représentent environ 15% des inscrits, ce qui est le double de la moyenne nationale.

2.2 Bilan plutôt mitigé : Blois, Roanne et La Rochelle

A Blois, Roanne et La Rochelle, là où la proximité aurait pu valoir synergie, les rapprochements restent au stade de la simple juxtaposition : de façon quelque peu paradoxale à Blois et Roanne où la présence d'un étage/niveau universitaire au sein même du bâtiment de la bibliothèque municipale ne s'est pas traduit par un réel fonctionnement en commun, tout comme à La Rochelle où la cohabitation, les deux bâtiments communiquant par une porte intérieure, n'a pas entraîné de vraie collaboration.

Ceci expliquant sans doute cela, **Blois et Roanne** fonctionnent sur un modèle peu intégré. Le niveau universitaire demeure complètement autonome, indépendant et géré par les services communs de la documentation dont il constitue une section, soit respectivement le SCD de Tours et le SCD de Saint-Étienne ; les gestions et les systèmes informatiques sont séparés.

A **Blois**²⁹, la délocalisation universitaire, liée à la saturation de certains enseignements à l'université de Tours, date de la fin des années 1980 et du début des années 1990. C'est en 1988 qu'une première filière universitaire a été implantée à Blois, un enseignement général de droit qui concernait 250 étudiants à l'origine et une centaine aujourd'hui, puis, en 1993, est créé un IUT, à dominante scientifique, composé de quatre départements regroupant 450 étudiants à ce jour. Le centre de promotion de l'enseignement supérieur de Blois (CPESB) comprend

29 51800 habitants

également un IUP Informatique avec environ 70 étudiants. Par ailleurs, deux écoles (Ecole nationale supérieure de la nature et du paysage, ENSNP, et Ecole nationale d'ingénieurs du Val de Loire, ENIVL) ont passé une convention avec l'université qui concerne notamment la documentation. Au total, Blois compte aujourd'hui plus de 3000 étudiants, grâce principalement à ses nombreux lycées proposant classes préparatoires aux grandes écoles et surtout BTS.

Dès le début du projet de nouvelle bibliothèque municipale, Jack Lang, maire de Blois et député du Loir-et-Cher, alors ministre de la Culture et de l'Education nationale, souhaitait que la section de la bibliothèque universitaire soit intégrée au bâtiment de la BM car l'antenne universitaire avait été conçue sans bibliothèque. Un projet plus intégré, plus vaste, sur le modèle de Valence, a même été envisagé puis abandonné. Une convention a été signée entre l'Etat, la ville de Blois et l'université de Tours ; un conservateur d'Etat a pris la direction de la section BU.

La nouvelle bibliothèque municipale, inaugurée en 1997, abrite donc la bibliothèque universitaire, au deuxième étage d'un bâtiment qui en compte quatre³⁰. L'étage BU est un plateau de 900 m² offrant 120 places assises, environ 15000 ouvrages et une centaine de périodiques ainsi que l'accès à la documentation électronique du SCD de l'université de Tours. Ses collections, en relation avec les enseignements dispensés, sont principalement scientifiques (notamment en mathématiques et en informatique) ; la BU s'est également engagée à développer des fonds complémentaires de ceux des bibliothèques des deux grandes écoles bloisises, ENSNP et ENIVL. La bibliothèque universitaire dessert environ mille étudiants avec un taux de pénétration de l'ordre de 50/55% et environ un étudiant fréquentant sur quatre n'est pas inscrit au CPESB.

Les activités communes avec la bibliothèque municipale Abbé-Grégoire (BAG) sont relativement limitées :

– communication et information réciproques :

lors des séances de formation des étudiants, le personnel de la bibliothèque universitaire présente l'ensemble du bâtiment et des ressources documentaires,

30 Voir le plan de la bibliothèque municipale Abbé-Grégoire : http://biblio.ville-blois.fr/rubrique.php?id_rubrique=74

et les étudiants sont invités à s'inscrire à la BAG ; lorsque la bibliothèque municipale organise des visites, elle présente tous les services y compris la BU, et, quand elle réalise des documents à destination du public (dépliants, guides ...), la BU est toujours présentée ;

- amorce de politique documentaire concertée :

en réalité, il s'agit plutôt de vérifications ponctuelles pour les ouvrages (s'ils sont onéreux) et systématiques pour les périodiques ; une concertation plus concrète a été mise en place pour les collections en informatique et celles en relation avec l'ENSNP ; cependant, cette politique est difficile à pérenniser dans la mesure où il n'y a pas de carte commune ni de catalogue commun, même si un projet d'interconnexion des catalogues est en cours ;

- action culturelle concertée : délicate à mener également quand la bibliothèque universitaire est fermée le samedi.

La bibliothèque municipale de Blois ne comprenant pas de véritable section d'étude, la BU aurait pu jouer ce rôle, sa position de « sandwich » favorisant son intégration, comme son offre importante de places de travail ; mais, des collections à dominante très scientifique, des horaires d'ouverture non harmonisés, et en particulier la fermeture du samedi, l'absence de droit d'inscription unique et de catalogue commun ne l'ont pas permis. D'ailleurs, même si toute personne de plus de 16 ans inscrite à la BAG peut travailler à la bibliothèque universitaire (et emprunter à condition de payer trente euros³¹), celle-ci accueille peu d'usagers non étudiants. La BAG quant à elle est fréquentée par de nombreux étudiants, notamment le samedi, y compris par des étudiants d'autres universités habitant Blois et revenant chez eux le week-end. La cohabitation est relativement harmonieuse entre les étudiants et les autres publics.

Pour les étudiants, le pôle culturel offert par l'ensemble BAG/BU est une chance car ils peuvent disposer d'une offre documentaire élargie et enrichie au sein d'un espace de travail agréable à proximité des lieux d'enseignement, la bibliothèque et les bâtiments universitaires se faisant face de part et d'autre d'une même place.

31 L'inscription à la BU est gratuite pour les personnes bénéficiaires des minima sociaux.

A **Roanne**³², un IUT a été créé au début des années 1990, comptant 650 étudiants, aux côtés d'un centre universitaire, comprenant environ 200 étudiants, dépendant de l'université Jean Monnet de Saint-Etienne.

A la fin des années 1980, la ville voulait se doter d'une nouvelle bibliothèque. Un programme fut élaboré en 1989, tout près du centre-ville, sans bibliothèque universitaire ; mais, le projet prenant du retard, il se trouva modifié. D'abord porté par la municipalité, il fut ensuite repris par la communauté d'agglomération (CA), et l'implantation de la future bibliothèque fut excentrée pour la rapprocher des bâtiments universitaires, son financement étant intégré au plan U2000. Une convention entre l'Etat, la CA et l'université de Saint-Etienne fut signée.

La nouvelle médiathèque, qui jouxte le centre universitaire et l'IUT, inaugurée en 1997, abrite donc une bibliothèque universitaire dont l'entrée principale est située côté intérieur, face à l'entrée de l'IUT. Quand on entre dans la médiathèque par son entrée principale, côté rue, la BU se trouve au niveau -1. Le niveau universitaire n'est pas entièrement dédié à la BU, une partie appartient à la bibliothèque municipale avec un espace de travail comprenant des collections d'usuels et des ouvrages parascolaires ainsi que des postes informatiques (2) et un point d'information locale. L'espace BU quant à lui occupe un peu plus de 1300 m², offrant 34 places assises, 2 postes informatiques et des collections en droit, économie, gestion, marketing, mathématiques, physique, chimie et soins infirmiers, représentant environ 9500 ouvrages.

Les activités communes ont jusqu'à présent été peu développées car elles sont tributaires des personnes en place et la bibliothèque universitaire manque de moyens notamment en personnel. On retrouve cependant, comme à Blois, une information et une communication réciproques ; lors des visites par exemple, que ce soit côté BM ou côté BU, l'ensemble du bâtiment et des ressources est présenté. Une politique documentaire concertée a été menée au début avec la constitution d'un fonds d'usuels commun. L'informatique était commune au départ dans le cadre

32 La plus petite des villes concernées avec 40000 habitants.

du réseau BRISE qui rassemblait bibliothèques municipales et universitaires, jusqu'à la scission liée à la migration des BU vers le SUDOC, au début des années 2000, donnant naissance à un double réseau, BRISE Enseignement supérieur étant distinct de BRISE Ville. Aujourd'hui, la bibliothèque municipale propose une interrogation multibases englobant les catalogues de la BM de Lyon, de BRISE Ville et de la bibliothèque universitaire de Roanne. Un projet de carte commune avait été envisagé à l'origine mais il n'a pas abouti.

Dans le domaine culturel, l'IUT sollicite directement la bibliothèque municipale pour des expositions autour des colloques et journées d'études qu'il organise ; et des rencontres d'auteurs, deux à trois par an, ont lieu au centre universitaire à l'initiative de la BM.

Pour les étudiants, l'inscription à la bibliothèque municipale n'est pas gratuite mais elle est peu onéreuse (huit euros si l'étudiant habite Roanne) ; par ailleurs, à la rentrée universitaire 2007, l'université de Saint-Etienne a offert un carnet culture contenant notamment une réduction de quatre euros sur l'inscription à la médiathèque de Roanne ; cependant, les étudiants fréquentent relativement peu la médiathèque.

La médiathèque de Roanne, qui emploie des vacataires étudiants, constitue un outil de mutualisation prêt à fonctionner mais la collaboration professionnelle a eu pour l'instant des difficultés à se mettre en place.

A **La Rochelle**³³, une université nouvelle a été créée, dans le cadre du plan U2000 en 1992-1993, qui s'est substituée à l'antenne universitaire délocalisée de Poitiers qui comprenait un IUT et un enseignement général de droit. La construction d'une nouvelle bibliothèque universitaire, en deux tranches, 1996 et 1998, a accompagné celle de cette jeune université qui compte aujourd'hui environ 6600 étudiants.

L'université de plein exercice avait été voulue très fortement par le maire Michel Crépeau, tout comme la nouvelle BMVR, construite juste en face de la bibliothèque universitaire, et inaugurée en 1998. Les deux bâtiments, en dépit de

33 80000 habitants dans la ville et 145000 dans l'agglomération

maîtres d'œuvre différents, se présentent en continuité l'un de l'autre, simplement séparés en leur centre par un patio circulaire abritant un jardin (co-propriété de l'Etat et de la communauté d'agglomération). Ils sont reliés par un couloir ou « rue intérieure », destiné, dans le projet urbanistique, à réunir le Vieux port et son centre historique au nouveau quartier de l'université, et ils communiquent par une porte, longtemps fermée, ouverte seulement en 2005-2006, sur les horaires communs. Le souhait de Michel Crépeau, au moment du projet, était que la proximité suscite un travail ou des initiatives communes, ce qui ne s'est pas vraiment réalisé, excepté dans le domaine culturel ; et, le décès prématuré du maire, en mars 1999, a sans doute été dommageable à la volonté de coopération.

La BMVR et la bibliothèque universitaire collaborent cependant sur des actions culturelles : animations (débat, rencontres, tables-rondes ; concert ; exposition) dans le cadre d'événements nationaux comme la Fête de la science, Lire en fête ou le Printemps des poètes, dans celui d'événements régionaux organisés notamment par l'Office du livre en Poitou-Charentes, ou bien encore dans le cadre d'événements locaux comme la « Semaine des étudiants à l'affiche », et, cette année, pour les dix ans de la médiathèque. Désormais, une programmation culturelle est élaborée de concert annuellement. Par ailleurs, la bibliothèque municipale, à la suite de la bibliothèque universitaire, s'implique dans l'action culturelle en milieu pénitentiaire, à la prison de Saint-Martin de Ré.

Dans la BU, un poste informatique permet de consulter le catalogue de la BM (accès par câble, actuellement hors service) ; mais l'inverse n'existe pas car la BM n'est toujours pas dotée d'accès internet. Le directeur de la médiathèque siège au Conseil de la documentation (tout comme celui des archives départementales situées à proximité).

Les étudiants fréquentent la médiathèque pour y travailler sur place et bénéficier d'une offre de loisir. Le public municipal quant à lui fréquente peu la bibliothèque universitaire si ce n'est pour son offre en matière culturelle et, plus ponctuellement, ses collections concernant la formation professionnelle ; la BU comptait environ 10% de lecteurs extérieurs en 2004-2005.

Les pistes possibles de travail en commun envisagées à l'heure actuelle sont la politique documentaire, à partir de l'action régionale sur la conservation partagée des périodiques (papier), et la formation réciproque des personnels.

Dans les cas de Blois, Roanne et La Rochelle, on ne peut que constater et regretter la pesanteur administrative : l'appartenance à des administrations différentes semble constituer un obstacle quasi insurmontable à toute forme de fonctionnement commun quelle que soit la volonté de travailler ensemble manifestée par les équipes des bibliothèques.

Le modèle de couple BM/BU tel que nous l'avons étudié dans cette première partie ne s'est pas répété au-delà de la fin des années 1990 dans la mesure où il correspondait à une période de pointe de massification de l'enseignement supérieur, située entre 1980 et 1995. Depuis, la stagnation, voire le léger ralentissement, de la démographie étudiante ainsi que le moindre poids des étudiants inscrits à l'université³⁴ au profit des filières sélectives ont eu raison de ce modèle, comme la régulation du mouvement des délocalisations universitaires entreprise par l'Etat. Mais, la mutualisation qui a présidé à ces expériences, dans un souci d'économie d'échelle et d'optimisation des ressources documentaires, n'est pas pour autant sans avenir dans un contexte de limitation des dépenses publiques et de coût de plus en plus élevé de la documentation. Cela d'autant plus qu'elle a généré une valeur ajoutée importante en terme d'offre enrichie, de services élargis et de mixité des publics.

En dehors de ces expériences « datées » de proximité géographique, les bibliothèques municipales et universitaires ont développé d'autres partenariats.

34 En 1980, près de 80% des étudiants de l'enseignement supérieur étaient inscrits à l'université (hors IUT) contre 60% en 2002.

Partie 2 : Collaborations professionnelles entre bibliothèques municipales et universitaires et grands projets d'équipements communs BM/BU

Entre bibliothèques municipales et universitaires, même si la coopération n'est pas « naturelle », différentes formes de collaboration professionnelle ont vu le jour soit dans le cadre d'initiatives institutionnelles soit entraînées par les évolutions notamment technologiques qui transforment le monde des bibliothèques. Par ailleurs, au-delà de ces partenariats professionnels, de grands projets d'équipements communs BM/BU sont en cours à Clermont-Ferrand et à Brest.

1 Formes traditionnelles de coopération entre bibliothèques municipales et universitaires

La France n'a pas de réelle tradition de coopération entre bibliothèques, à la différence d'autres pays européens comme l'Allemagne par exemple. Des clivages (forts) subsistent entre bibliothèques municipales et universitaires tant sur le terrain que d'un point de vue institutionnel, malgré l'existence d'outils de base de coopération à l'échelle nationale que sont les grands catalogues collectifs, le SUDOC et le Catalogue collectif de France. Financements croisés et mobilité professionnelle se heurtent à la lourdeur des administrations, Culture et Education nationale. Cependant, un contexte favorable a émergé à partir du début des années 1990 avec les plans U2000 puis U3M qui ont officialisé la multiplication de sites universitaires soutenus par les collectivités locales souvent prêtes à s'engager pour tout ce qui concerne la vie de l'étudiant, notamment la bibliothèque. Nous avons vu les effets de ce contexte favorable dans la première partie.

En dépit de cette quasi absence de tradition de coopération, quelques actions de collaboration entre bibliothèques municipales et universitaires se sont développées

grâce aux agences régionales de coopération et à la Bibliothèque nationale de France (BNF). Par ailleurs, des contacts existent dans le cadre de la participation conjointe des professionnels des lectures publique et universitaire aux diplômes universitaires consacrés aux « Métiers du livre », et à l'intérieur de groupes de réflexion au sein des régions sur les besoins en formation continue.

1.1 Cadre régional des agences de coopération

L'idée de coopération entre bibliothèques a été promue au sein du Ministère de la Culture par la Direction du livre et de la lecture dans le contexte de la décentralisation à partir de 1984. A l'initiative des Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), des agences régionales de coopération ont vu le jour, à priori ouvertes à tous types de bibliothèques, mais rassemblant surtout des bibliothèques publiques. A la fin de 1985, naissait la Fédération française de coopération des bibliothèques (FFCB). Parallèlement, les régions s'impliquaient dans le domaine de l'édition et de la librairie en créant des centres régionaux du livre. Peu à peu, ces structures régionales de soutien au livre et à la lecture se sont unifiées, et, de plus en plus, agences régionales de coopération et centres régionaux du livre fusionnent. La FFCB a été remplacée par la Fédération interrégionale du livre et de la lecture.

Les principales actions de ces structures dans le domaine des bibliothèques sont :

- la conservation partagée, essentiellement des périodiques papier, à laquelle participent bibliothèques municipales et universitaires, qui se retrouvent aussi à l'intérieur de groupes régionaux pour le recensement des périodiques dans le SUDOC,
- la valorisation du patrimoine et la constitution de bases bibliographiques régionales, qui peuvent réunir BM et BU.

En Champagne-Ardenne, sous l'égide de l'agence de coopération Interbibly, une base bibliographique régionale a été constituée par l'interrogation simultanée des catalogues des SCD de l'université de Reims et de l'université technologique de Troyes ainsi que des BMVR de la région ; hébergée sur le site de la BMVR de

Châlons-en-Champagne jusqu'au début de l'année 2007, cette base est actuellement en suspens pour des raisons techniques.

La Coopération des bibliothèques en Bretagne (COBB) pilote, depuis 1999, « Hermine », une base de références bibliographiques de périodiques, d'études, de rapports et de mémoires sur la Bretagne et les Bretons (la culture et la société plus précisément), regroupant tout un réseau de bibliothèques, essentiellement des bibliothèques municipales mais aussi le SCD de Rennes 2.

Le Centre régional du livre de Bourgogne produit quant à lui la base bibliographique bourguignonne avec la collaboration de la bibliothèque municipale de Dijon et de la Société des Annales de Bourgogne ; ce projet est pôle associé de la BNF, qui apporte son soutien financier à l'extension de la base. Celle-ci comprend plus de 65000 références portant sur la Bourgogne (livres, dépouillements de périodiques et d'ouvrages collectifs, travaux universitaires, documents audiovisuels) localisées essentiellement dans des bibliothèques municipales (au nombre de 25) mais aussi au SCD de l'université de Bourgogne et à l'Observatoire régional de l'environnement de Bourgogne ; cette base recense également les ouvrages publiés par les éditeurs de Bourgogne.

1.2 Cadre national structuré par la BNF

La BNF est à la tête d'un réseau national de coopération, les pôles associés, initié dès 1994. Ce réseau de bibliothèques répond à un double objectif, d'une part, de conservation partagée du patrimoine national, ce sont les pôles associés pour le dépôt légal imprimeur, et, d'autre part, de complémentarité documentaire avec les collections de la BNF, ce sont les pôles associés de partage documentaire. Aujourd'hui, le travail de la BNF avec les pôles associés concerne non seulement les acquisitions et la gestion du dépôt légal, mais aussi des plans de conversion rétrospective des catalogues, des projets de numérisation partagée, et des actions de valorisation comme des expositions.

Certains pôles associés de partage documentaire réunissent bibliothèques municipales et universitaires :

- Aix-Marseille, sur les échanges dans le monde méditerranéen : BM d'Aix-en-Provence, BMVR de Marseille et SCD de l'université d'Aix-Marseille 1 entre autres,
- Brest, sur l'océanographie (pôle Mer) : la BM avec le Service historique de la Marine pour des documents patrimoniaux et l'Université/SCD avec l'Ifremer par l'intermédiaire de la bibliothèque des sciences de la mer-La Pérouse,
- Limoges, sur le théâtre et la poésie francophones des pays étrangers : BMVR et SCD,
- Poitiers, sur la civilisation médiévale : BMVR et SCD entre autres ; une Maison du Moyen Age, abritée par la BMVR, fait le lien entre les différents partenaires³⁵ du pôle associé et assure la coordination de la répartition thématique des acquisitions.

2 Formes nouvelles de collaboration entre bibliothèques municipales et universitaires³⁶

Les bibliothèques universitaires sont entrées plus tardivement que les bibliothèques municipales dans un mouvement de modernisation, au début des années 1990, après que le rapport Miquel³⁷ ait dénoncé leur situation d'indigence et pointé leur retard à l'échelle européenne et internationale. L'effort des BU a porté sur l'amélioration des services offerts au public : bâtiments agrandis, rénovés, nouvelles constructions modernes et attrayantes, proposant davantage de collections en libre accès, un accompagnement documentaire par le biais de la formation, avec des horaires d'ouverture élargis. C'est dans ce contexte également que les bibliothèques universitaires ont développé des activités culturelles, préoccupation qui rejoignait celle des bibliothèques municipales, faisant ainsi du domaine culturel un terrain privilégié de collaboration.

35 Les deux autres partenaires du pôle sont le Centre d'études supérieures de civilisation médiévale et le Service régional de l'Inventaire.

36 Pour avoir connaissance de nouvelles formes de collaboration entre BU et BM, les directeurs de SCD ont été sollicités via le forum de leur association professionnelle, l'ADBU. Les exemples de Reims, Perpignan et Bordeaux proviennent de cette sollicitation.

37 MIQUEL, André. *Les Bibliothèques universitaires*. Paris : La Documentation française, 1989 (Rapports officiels)

Par ailleurs, l'extension du numérique dans le monde des bibliothèques, notamment l'essor de la numérisation patrimoniale à des fins de préservation comme de valorisation, a contribué à rapprocher sur ce thème BM et BU qui possèdent des fonds anciens.

2.1 Actions culturelles

Le champ culturel fédère souvent des actions communes entre bibliothèques municipales et universitaires autour d'animations (rencontres avec des auteurs, lectures, concerts) et d'expositions.

C'est la cas à Limoges où la proximité géographique du SCD et de la BMVR, dans le centre-ville, conduit celle-ci à accueillir dans ses locaux plus adaptés des expositions organisées par le SCD.

A Reims, des actions culturelles communes sont menées régulièrement, notamment autour de la vulgarisation scientifique : un cycle de conférences est proposé chaque année par le SCD, « les jeudis de la science », et certaines manifestations ont lieu avec et à la médiathèque de Reims.

A Perpignan, ponctuellement, les bibliothèques et une librairie se sont associées en 2006 pour une animation particulière : la lecture en trois jours et trois lieux du roman « L'Acacia » de Claude Simon.

A Bordeaux, la bibliothèque de loisirs de la BU Sciences et techniques du SCD de l'université Bordeaux 1 est engagée dans des échanges avec les bibliothèques municipales de Bordeaux et de Talence (commune sur laquelle est situé le campus de Bordeaux 1) et la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle de Bordeaux. Ces échanges sont d'abord informatifs, notamment sur les activités culturelles menées de part et d'autre ; la BU Sciences et techniques a aussi prêté une exposition sur l'image de l'ours dans la littérature qu'elle avait réalisée en 2006 à la bibliothèque du Muséum. La BM de Bordeaux a également fait don de 500 ouvrages à la bibliothèque de loisirs. D'autre part, la BM de Talence, peu fréquentée par les étudiants résidant sur le campus, s'intéresse à l'offre de détente et de culture

générale de la bibliothèque de loisirs dans le but d'amorcer une réflexion et une concertation communes sur le comportement des publics.

Par ailleurs, nous avons vu que la programmation culturelle fait partie des rares éléments fédérateurs dans certaines expériences de rapprochement physique entre bibliothèques municipales et universitaires, comme à La Rochelle.

2.2 Portails documentaires et numérisation

Avec le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'entrée du monde de l'information et du savoir dans l'ère du numérique, de nouvelles formes de collaboration entre bibliothèques municipales et universitaires ont vu le jour.

Besançon a été pionnière il y a une vingtaine d'années en mettant sur pied un réseau informatique commun à la ville et à l'université à l'occasion d'une informatisation simultanée : même serveur, même service informatique, celui de la ville, même SIGB, mais catalogues jusqu'à présent séparés.

L'interconnexion de catalogues de bibliothèques différentes était le principe de départ de la base bibliographique de Champagne-Ardenne évoquée plus haut. C'est sur ce même principe que repose le projet du **portail des ressources documentaires du Limousin**, bel exemple de coopération entre la BMVR de Limoges et le SCD de l'université. Ce portail ne consiste pas seulement en l'interrogation simultanée de catalogues, il donne aussi accès à des documents numériques et à de l'information en ligne. Ce projet est né à l'initiative de la région Limousin et a été financé par des crédits européens. La Commission européenne voulait soutenir des programmes régionaux d'actions innovatrices et la région souhaitait faire émerger et encourager des projets utilisant les TIC à travers la création d'un réseau de partenaires, « des communautés d'usages », ayant la volonté de mener à bien une initiative novatrice pour le Limousin ; le portail des ressources documentaires du Limousin a ainsi été sélectionné par la région puis par l'Europe. Les acteurs du projet sont donc la bibliothèque francophone multimédia

de Limoges (BFM), BMVR, également pôle associé à la BNF pour les littératures francophones et le dépôt légal imprimeur en région³⁸, et le SCD de l'université de Limoges³⁹, site pilote au niveau national depuis 2003 pour la mise en ligne des thèses.

MADUViL (mutualisation d'accès documentaire université ville de Limoges) permet la consultation fédérée (reposant sur la norme Z3950) à distance de catalogues du réseau de lecture municipal et du réseau de lecture universitaire limousin ; l'internaute peut connaître la disponibilité d'un document dans tous les sites participant au projet, leur localisation (carte et plan d'accès) et les informations pratiques les concernant (coordonnées, horaires, conditions de prêt).

Le réseau de la ville de Limoges comprend, en dehors de la BFM et de ses annexes (au nombre de 5), la bibliothèque du conservatoire national de région, la documentation du musée municipal de l'Evêché, et, prochainement, celle du musée de la Résistance. Le réseau universitaire est quant à lui composé d'une douzaine de bibliothèques de la région Limousin : BU Droit et sciences économiques, BU Lettres et sciences humaines, BU Santé, BU Sciences et techniques/Sport, pôle universitaire de Brive, Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Limoges, Ecole nationale supérieure de céramique industrielle, Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques, BUFR de Lettres et sciences humaines, et bibliothèques de l'IUT du Limousin sur les sites de Limoges, Brive et Egletons. MADUViL a en projet de s'ouvrir à d'autres établissements documentaires de la région tant du réseau municipal qu'universitaire, autres musées, instituts universitaires de formation des maîtres, laboratoires associés.

Le portail des ressources documentaires du Limousin permet également la consultation de contenus numériques produits par le SCD et la BFM. Pour l'instant, il s'agit de thèses en version électronique des doctorants de l'université de Limoges, et de l'édition en ligne de revues et d'actes de colloques, issue du travail conjoint des presses universitaires de Limoges et du SCD. La BFM quant à elle offre des extraits de tapuscrits en poésie et théâtre francophones numérisés. Cette

38 La BFM rencontre une large audience puisqu'elle compte environ 60000 inscrits soit plus de 40% de la population de Limoges.

39 15000 étudiants et enseignants/chercheurs y travaillent.

fonction du portail est en cours de développement autour du thème du patrimoine écrit qui pourrait donner lieu à de nouvelles numérisations ainsi qu'à des expositions virtuelles. Enfin, le portail propose aussi un agenda et une présentation des animations de l'ensemble des réseaux.

Par ailleurs, en signe d'ouverture, le SCD a instauré, en 2007, l'inscription gratuite pour les lecteurs extérieurs qui représentaient environ 10% de ses inscrits jusqu'à présent.

D'autres projets de portails documentaires, pouvant aboutir à des contenus numérisés, sont en cours d'élaboration ou de réflexion.

A **Reims**, la BMVR et le SCD travaillent ensemble à la numérisation du fonds de l'école de médecine ; ce fonds a été divisé en deux parties, l'une conservée à la bibliothèque municipale d'étude (Carnegie), l'autre à la bibliothèque universitaire de Santé. C'est conjointement avec la BM que la BU a répondu à un appel à projet, de numérisation, de la région Champagne-Ardenne et de la DRAC ; le thème de la numérisation a été choisi en fonction des collections existantes et des grandes opérations nationales de numérisation en cours (BNF et Bibliothèque interuniversitaire de médecine). Le projet se poursuit pour sa partie valorisation, un site internet commun va être ouvert. En outre, en Champagne-Ardenne, la base bibliographique régionale pourrait se transformer en portail d'accès à des ressources numériques issues des établissements partenaires. Dans cette région, la coopération traditionnelle entre bibliothèques se traduit aussi par le fait qu'au SCD de Reims les lecteurs extérieurs représentent environ 15% des inscrits.

A **Perpignan**, un projet de collaboration informatique réunit le SCD et la bibliothèque municipale concernant spécifiquement les ouvrages en catalan ou sur la langue et la culture catalanes ; il devrait aboutir à la réalisation d'un portail commun sur cette thématique permettant aux publics d'interroger les catalogues du SCD et de la BM.

A **Dijon**, le site internet de la bibliothèque municipale propose, dans la rubrique « recherches documentaires », comme un service « à venir », l'interrogation commune des catalogues de la BM et de la bibliothèque universitaire.

2.3 Universités numériques en région

Les universités numériques en région (UNR), issues du projet campus numériques initié en 2002, reposent sur des contrats d'objectifs tripartites (sur deux ans) entre l'Etat, la région et les établissements d'enseignement supérieur. Les UNR comprennent un volet concernant les points d'accès à l'environnement numérique de travail (ENT) qu'elles sont chargées de développer à destination de l'ensemble de la communauté universitaire.

Sur cette question, le cas de la **Bretagne** est exemplaire. Dans le cadre de l'université numérique en région Bretagne, l'ENT a été mis en place en 2006, et son accessibilité devait donc être favorisée sur les campus et au dehors. Le point Etude a été conçu pour cela : c'est un lieu aménagé pour l'étude, hors du campus universitaire, dans un espace collectif où l'étudiant a la possibilité de se connecter gratuitement à son ENT, soit en utilisant un ordinateur fixe mis à disposition et relié au réseau, soit en utilisant un ordinateur portable, une connexion wi-fi étant alors disponible. Les étudiants qui habitent loin du campus et n'ont pas d'accès internet chez eux peuvent ainsi se connecter à leur ENT grâce aux points Etude répartis sur l'ensemble du territoire breton. A la mi-2007, un réseau de 72 points Etude est constitué, dotés d'un accès à internet, au plus près des lieux de vie des étudiants, dans des villes petites et moyennes, et principalement dans les bibliothèques et médiathèques municipales, les autres lieux étant soit des espaces multimédia/cyberbases, soit des mairies. La région, qui souhaitait préserver le dynamisme local en retenant les jeunes sur place, a voulu et su associer à ce projet de nature universitaire des petites et moyennes bibliothèques municipales.

De ces différentes formes de collaboration professionnelle entre bibliothèques municipales et universitaires ressort l'importance de la territorialisation des

bibliothèques quel que soit leur statut administratif. L'ancrage dans un territoire donné fait apparaître à l'échelle locale, voire régionale, la priorité de fédérer les ressources, documentaires mais pas seulement, pour un meilleur service aux usagers. Et l'essor des nouvelles technologies offre l'opportunité de nouer des partenariats pour développer des projets communs, la mutualisation financière permettant de réduire les coûts.

Par ailleurs, la multiplication des actions culturelles communes, en mélangeant les publics, cherche à élargir l'audience des bibliothèques, objectif que l'on retrouve au centre des grands projets en cours de construction commune de bibliothèques municipales et universitaires.

3 Grands projets BM/BU en cours⁴⁰

Depuis les années 1990 et les expériences de rapprochement entre bibliothèques municipales et BU liées aux délocalisations universitaires dans les villes moyennes, le modèle d'une bibliothèque fédérant lectures publique et universitaire n'a pas trouvé de réalisation concrète, ce qui suscite forcément frilosité voire appréhension de la part des professionnels. Cela d'autant plus que des projets ont été amorcés mais n'ont pas abouti.

Ainsi à Tours, le projet d'implantation commune sur un terrain municipal de la bibliothèque municipale, de la bibliothèque universitaire de Lettres et du Centre d'études supérieures de la Renaissance a été abandonné faute de volonté politique constante et d'entente suffisante entre les partenaires.

A Strasbourg, il a été envisagé un temps de construire côte à côte une nouvelle Bibliothèque nationale et universitaire (BNU) et une médiathèque centrale. Finalement, la médiathèque communautaire est installée dans un bâtiment industriel réhabilité (un ancien entrepôt à grains), sur une presqu'île près du centre-ville, entourée de cinémas, de la Cité de la danse, des archives départementales (AD) et d'un campus universitaire ; elle doit proposer un pôle d'excellence consacré aux littératures européennes. La BNU quant à elle va connaître une

40 Le dernier état de ces projets est issu d'entretiens réalisés avec leurs responsables actuels : voir annexe 1, p. 77.

réhabilitation complète de ses vieux locaux et un agrandissement par récupération d'un bâtiment voisin qui abritait les AD ; les travaux s'étaleront sur une dizaine d'années et le bâtiment central sera fermé pour trois ans à partir de 2008 (date d'ouverture de la médiathèque centrale). D'ores et déjà, un partenariat avec la médiathèque communautaire pour développer des collections européennes multisupports figure dans ses futures missions. Les deux établissements sont donc appelés à mener une politique documentaire concertée sur la thématique de l'Europe.

A Besançon⁴¹, un projet de construction commune, bibliothèque municipale-nouvelle médiathèque de lecture publique/bibliothèque universitaire de Lettres et sciences humaines, est en cours de réflexion. Il est à l'initiative de la ville, qui a commandité une étude de faisabilité sur laquelle l'université doit se prononcer, et, la municipalité sortante qui vient d'être réélue l'a inscrit comme un projet fort de la prochaine mandature bénéficiant d'une opportunité foncière « exceptionnelle ». Actuellement, les deux équipements, bibliothèque municipale et bibliothèque universitaire Lettres et sciences humaines, sont également vieillissés et à l'étroit dans leurs locaux. Par ailleurs, l'UFR de Lettres est destinée à rester implantée en centre-ville, la BU de Lettres et sciences humaines est la plus importante en terme de collections et de public concerné, environ 5000 étudiants sur 20000, et les collections d'étude de la BM et celles de la BU se complètent, les étudiants utilisant régulièrement les deux. La DRAC de Franche-Comté considère donc qu'une opération de mutualisation serait opportune et elle incite l'Université et la Ville à parvenir à une décision concertée car rien ne peut se faire sans une décision politique forte.

3.1 La bibliothèque communautaire et interuniversitaire de Clermont-Ferrand (BCIU)⁴²

Clermont-Ferrand est le modèle français le plus ancien d'intégration des lectures publique et universitaire, qui date du début du XXe siècle, mais, paradoxalement, depuis les années 1970, il ne se manifeste plus vraiment dans une réalisation

⁴¹ Voir annexe 2, p. 80, les dernières informations recueillies sur le projet.

⁴² Voir annexe 2, p. 80, quelques détails sur le projet.

concrète, et, le nouveau projet de construction commune peine à voir le jour depuis une dizaine d'années.

C'est en 1902, sous l'impulsion de Jules Laude, bibliothécaire de l'université, que la ville et l'université ont décidé, par convention, de mettre en commun leurs collections, dans un bâtiment construit par la ville, qui en est propriétaire, inauguré en 1905 puis agrandi en 1953. La ville et l'université affirmaient alors la volonté de « faciliter les études des habitants, des professeurs et des étudiants, et d'assurer l'emploi le plus utile des ressources affectées à leurs bibliothèques » en créant un service commun, la bibliothèque municipale interuniversitaire (BMIU). Cette ambition fondatrice traduisait une vision décloisonnée de la documentation finalement très moderne. La structure de la BMIU, bâtie sur un exemple allemand, est un cas unique en France : sous une seule direction sont rassemblés un réseau de lecture publique et une bibliothèque interuniversitaire, la direction unique ayant été assurée jusqu'à présent par le directeur de la BIU.

A la fin des années 1960 et au début des années 1970, avec l'expansion universitaire, les sections lettres, droit, sciences et médecine ont quitté les lieux initiaux, puis deux universités distinctes ont été constituées, accompagnées par la construction de bibliothèques universitaires sur des campus excentrés. Des bibliothèques publiques se sont ouvertes dans les quartiers, notamment dans le centre-ville en 1983. En conséquence, il ne subsistait plus dans le bâtiment originel qu'une partie de la BU Lettres et sciences humaines (2e et 3e cycles) ainsi que le fonds patrimonial et régional de la bibliothèque municipale. Malgré tous ces changements, l'organisation commune créée par l'acte de 1902 est restée en place, renouvelée par la signature d'une autre convention en 1996 entre la ville et les deux universités définissant la répartition des charges d'infrastructure pour le bâtiment central et des missions communes entre les partenaires. Concernant le fonctionnement, le rapprochement statutaire a permis l'instauration d'une carte unique, l'adoption d'un même système informatique avec un catalogue commun, une politique d'acquisition concertée et la définition d'une programmation culturelle commune. Cependant, la lecture publique et la bibliothèque universitaire Lettres et sciences humaines souffraient d'une inadaptation de leurs locaux au

fonctionnement moderne d'une bibliothèque. Les BU Lettres étaient dispersées sur deux sites et l'essentiel de leurs collections se trouvait en magasin ; par ailleurs, il n'y avait toujours pas de véritable bibliothèque centrale pour la lecture publique, la médiathèque du centre-ville occupant seulement 1500 m². Au bout du compte, l'absence d'un équipement central ne permettait pas à la BMIU de valoriser réellement les potentialités offertes par une documentation unifiée et une carte de lecteur unique. La possibilité d'un nouvel équipement commun fut donc évoquée en 1996 lors du renouvellement de la convention.

En 1997, une première étude de faisabilité a été réalisée sur la proposition d'une construction unique rassemblant la composante municipale (médiathèque du centre-ville et département patrimoine), les BU Lettres et la direction générale des services. Le plan de financement ayant connu quelque difficulté, ce n'est qu'en 2001 que le projet est relancé par la municipalité qui envisage de lui donner une dimension intercommunale en le faisant porter par Clermont communauté. En 2002, la communauté d'agglomération clermontoise⁴³ s'engage alors à son tour dans un partenariat avec les universités en créant un réseau documentaire communautaire et interuniversitaire, avec des objectifs précisés dans une nouvelle convention signée en 2005. Il s'agit à la fois de « favoriser l'accès réel des habitants et des étudiants aux collections et aux services permettant l'autoformation et l'épanouissement personnel tout au long de la vie », de « s'adapter en permanence aux nouvelles technologies et aux nouvelles pratiques culturelles pour un meilleur service aux usagers », et de « développer le rôle de métropole de l'agglomération clermontoise en offrant aussi bien des services à travers un maillage territorial que des perspectives d'ouverture à travers des coopérations régionales, nationales et européennes, contribuant à son rayonnement et à son attractivité notamment dans sa dimension universitaire ». La bibliothèque communautaire et interuniversitaire (BCIU) constitue la tête de ce nouveau réseau, avec des missions de pilotage inhérentes à sa position de tête de réseau et des missions d'établissement. Et le conseil communautaire devient le maître d'ouvrage de la construction d'un nouveau bâtiment pour abriter la BCIU en centre-ville.

43 280000 habitants répartis dans 21 communes

Les architectes Pierre du Besset et Dominique Lyon ont été retenus pour intervenir sur le site d'une ancienne gare routière dont le bâtiment doit être réaménagé et doté d'une extension moderne offrant au total 25000 m² et 2000 places assises. Mais, depuis 2007, le chantier est interrompu par des fouilles archéologiques préventives et il ne reprendra pas avant 2009. Pendant ce temps, le projet de la BCIU est l'objet d'une réflexion de fond de la part des partenaires dans le cadre d'un comité de pilotage politique appuyé par un comité technique ; la mise à plat actuelle concerne en particulier le système informatique commun. Cependant, même si la fusion complète est en partie remise en cause, Clermont communauté et les universités (désormais rassemblées dans le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur Clermont université) ont réaffirmé leur volonté de travailler ensemble dans une construction documentaire dont les contours sont en cours de précision.

3.2 Le pôle documentaire municipal et universitaire de Brest⁴⁴

A l'horizon 2012, Brest⁴⁵ sera dotée d'un nouvel équipement documentaire (de près de 14000 m²) associant une bibliothèque universitaire de lettres et sciences humaines et une médiathèque tête de réseau municipal. La construction se faisant en deux temps, la BU de Lettres et sciences humaines sera livrée ce printemps pour une ouverture à la rentrée 2008 ; les travaux de la médiathèque eux ne commenceront probablement pas avant 2010 pour une ouverture vers 2012. D'ores et déjà, des parties communes sont construites : hall, « café » (plutôt espace de détente et de circulation vers la faculté), salles de référence avec des périodiques et de formation informatique à usage universitaire dans un premier temps. En effet, si le projet brestois s'inspire en partie du « modèle » rochelais, une bibliothèque municipale et une bibliothèque universitaire construites sur un site commun, il va bien au-delà en terme de mutualisation en prévoyant des espaces et des services communs. Par ailleurs, si, dans le cas rochelais, les deux bibliothèques se tournent le dos, avec des entrées opposées, l'une vers la ville, l'autre vers l'université,

44 Voir annexe 2, p. 80, sur les détails techniques du projet.

45 Deuxième ville de Bretagne, 155000 habitants, avec une communauté urbaine de 8 communes rassemblant 230000 habitants, et centre universitaire important de 17000 étudiants.

orientation symbolique finalement lourde à surmonter, à Brest, au contraire, BU et BM seront bâties avec des entrées l'une en face de l'autre et reliées par un hall commun qui permettra d'accéder aux différents espaces mutualisés.

A l'origine de ce projet se trouve, dans le cadre du plan U2000, l'installation en centre-ville de la faculté des lettres et sciences sociales qui compte environ 5000 étudiants. Les nouveaux bâtiments de cette faculté, conçus par l'architecte Massimiliano Fuksas, sont inaugurés en 1994, mais, les 2400 m² seulement consacrés à la documentation ne constituent qu'une installation provisoire car les locaux sont mal adaptés, manquant d'espace et de clarté ainsi que de places de travail. A partir de 1998, la construction d'une vraie bibliothèque universitaire de Lettres est donc placée par l'université de Bretagne occidentale (UBO) en tête de ses priorités pour le contrat de plan État-Région 2000-2006. C'est au cours de la négociation du contrat que la ville de Brest manifeste son intérêt pour le projet et questionne l'université sur l'opportunité d'un équipement commun qui intégrerait à la fois la BU de Lettres et une médiathèque municipale. En effet, le réseau des bibliothèques de la ville s'est développé sur dix sites répartis sur le territoire communal suivant un modèle décentralisé et souffre justement de l'absence d'un véritable établissement central. L'université donne une réponse favorable sous réserve du maintien de deux entités distinctes, aptes à fonctionner en autonomie. Fin 2000, une étude de faisabilité est réalisée par la ville qui aboutit, l'année suivante, à la décision de construire deux équipements conjoints et fonctionnant en coopération. Cependant, se pose le problème de la chronologie des projets ; l'université souhaite commencer la construction rapidement, le projet étant inscrit dans le contrat de plan État-Région, alors que la ville ne prévoit pas de chantier avant plusieurs années. A l'automne 2001, un concours de maîtrise d'œuvre est lancé par le rectorat de l'académie de Rennes pour la construction de la bibliothèque universitaire auquel s'associe la ville, ce concours prévoyant la possibilité d'extension du bâtiment universitaire pour y accoler une médiathèque municipale ; les architectes appelés à concourir doivent d'ailleurs produire une esquisse comprenant les deux équipements. A l'issue de ce concours, c'est Laurent Beaudouin, concepteur entre autres de la BMVR de Poitiers et de la BU du Mans,

qui est désigné comme maître d'œuvre de la partie universitaire ; la conception de la médiathèque centrale lui est également confiée officiellement par la ville de Brest en 2006.

Un des enjeux du projet est de renforcer la coopération entre le SCD et la bibliothèque municipale existant déjà dans le cadre du pôle associé à la BNF sur la thématique de la mer et d'actions culturelles communes, notamment des expositions. En conséquence, le pôle documentaire municipal et universitaire brestois sera caractérisé par des espaces, des collections et des services mutualisés. En premier lieu, les principaux espaces d'animation seront communs ; situés dans la partie municipale, il s'agit d'un café « littéraire » (pour l'instant, plutôt simple espace de détente et de passage), une salle d'exposition de 200 m² et un auditorium de 200 places. Une salle des périodiques et de référence, située dans la partie universitaire, sera également gérée en commun et pourra fonctionner indépendamment du reste de la BU. L'objectif (salle de bibliographie, traditionnelle et électronique, de type universitaire ou service de référence à l'anglo-saxonne), le contenu des collections de cette salle (un millier d'ouvrages et une centaine de titres de périodiques sont prévus), le statut des documents (la consultation sur place paraît la solution la plus appropriée), et son mode de gestion (partage des abonnements, des acquisitions et collaboration pour l'accueil), restent à définir. Enfin, une salle de formation informatique sera aussi mutualisée ; son équipement est prévu dans le projet du SCD, elle est conçue par lui comme un espace de formation des étudiants à la recherche documentaire (fonctionnant en sessions pédagogiques dirigées et contrôlées) ; la bibliothèque municipale l'envisage à la fois comme un espace de formation interne pour ses propres agents et comme un espace pouvant proposer des formations à destination du public, en complément de l'espace multimédia dont la BM disposera dans ses murs ; restera à résoudre la question de la connexion de cet espace aux deux réseaux informatiques, universitaire et municipal.

Une politique documentaire concertée sera mise en place. Elle se traduira notamment par des échanges de collections, l'élimination des doublons dans les abonnements, des plans d'achats coordonnés et une réflexion sur la mutualisation

de la documentation électronique. Une analyse des listes d'abonnements en cours a ainsi permis de détecter 80 titres communs ; le taux de recoupement des autres collections reste à étudier de manière approfondie, mais devrait être limité. Des échanges ponctuels de collections sont envisagés. Le SCD mettrait à la disposition de la médiathèque son fonds « Art » (environ 4000 volumes correspondant à un fonds de culture générale car il n'y a pas d'enseignement d'art ni d'histoire de l'art stricto sensu à l'UBO) ; le fonds sur le cinéma du SCD serait aussi intégré au futur pôle Images de la médiathèque pour être davantage mis en valeur ; le fonds sur le théâtre du SCD, lié à un master « Management du spectacle vivant », pourrait également être fusionné avec le fonds développé par la bibliothèque municipale en liaison avec la Maison du Théâtre de Lambézellec et être complété par le dépôt d'un important fonds sur les arts du cirque constitué par une association la « Cité des Augustes ». Dans le sens BM/SCD, le transfert serait plus limité et ne porterait que sur quelques collections de niveau universitaire (environ 500 ouvrages). Enfin, une attention particulière sera portée aux sciences sociales en général et à la psychologie en particulier, bien représentées dans les collections de la bibliothèque municipale d'étude : la nature des acquisitions côté BM sera à réorienter en effet dans un sens plus grand public qu'universitaire en raison du voisinage de la BU.

Même si les tutelles ont retenu comme principe de base l'autonomie de gestion des deux équipements, une disposition particulièrement importante a d'ores et déjà été adoptée : chaque bibliothèque sera accessible gratuitement aux usagers inscrits dans l'autre ; il s'agit d'une décision essentielle et d'un préalable indispensable si l'on veut réellement favoriser la circulation des publics entre les deux structures. De fait, sur le plan informatique, chaque bibliothèque aura son propre système d'information et de gestion, mais les catalogues seront interconnectés. De plus, comme le projet prévoit une passerelle de communication entre les deux bâtiments ouverte sur les horaires communs, un automate situé dans le hall de la médiathèque sera couplé au système informatique de la bibliothèque universitaire pour permettre le prêt des documents universitaires ; un dispositif identique fonctionnera côté BU pour le prêt des documents municipaux, les retours se faisant obligatoirement dans la bibliothèque d'origine. Dans ces conditions, une

harmonisation des horaires d'ouverture sera étudiée (actuellement, 59 heures par semaine pour le SCD et 32 heures 30 pour la bibliothèque municipale). Par ailleurs, la bibliothèque universitaire gèrera le prêt entre bibliothèques pour le compte des deux institutions en utilisant les deux réseaux.

Si le projet clermontois reste encore incertain quant à sa forme finale, même si le partenariat entre Clermont communauté et les universités n'a pas été remis en cause, le projet brestois est lui bien avancé malgré le décalage dans la construction des deux bâtiments. Dans les deux cas, c'est l'utilisateur qui est au cœur des programmes et, plus largement, le public qui est le véritable enjeu de ces nouveaux modèles de bibliothèque.

Partie 3 : Les publics au coeur de l'enjeu d'un nouveau modèle de bibliothèque

Dans un contexte de fréquentation globale des bibliothèques en hausse mais présentant des disparités importantes et une stagnation voire une baisse des emprunts, on peut légitimement se demander si les publics ne sont pas en attente d'un autre modèle de bibliothèque qui soit plus en adéquation avec des besoins qui évoluent sans cesse et qui se manifestent en partie dans les nouvelles pratiques des usagers. Les publics constituent ainsi une préoccupation majeure pour les administrations centrales des bibliothèques. Avec pour objectif d'améliorer les services rendus aux usagers, la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires se trouve d'ailleurs au centre des réflexions institutionnelles au Ministère de la Culture et à l'Inspection générale des bibliothèques : peut-être la première étape dans l'élaboration d'un nouveau modèle ?

1 Modèle de bibliothèque et mixité des publics : de l'utopie à la réalité ?

Aujourd'hui, le mélange des publics en bibliothèque relève sans doute plus de l'utopie stimulante que de la réalité. Pourtant, c'est probablement une des clés de la fidélisation des usagers et de l'élargissement de l'audience des bibliothèques. Les tentatives des bibliothèques universitaires pour s'ouvrir à d'autres usagers que le public traditionnellement captif des étudiants et enseignants-chercheurs n'ont pas rencontré beaucoup de succès. Les bibliothèques municipales sont très fréquentées par les collégiens, lycéens et étudiants alors qu'elles souhaiteraient toucher des publics plus diversifiés. Dans les expériences de rapprochement entre bibliothèques municipales et universitaires, le brassage des publics semble mieux se réaliser. Finalement, en proposant une offre fédérée de lecture publique et universitaire capable d'instaurer un véritable service continu de la lecture, une bibliothèque peut espérer une réelle mixité de ses publics.

1.1 Un public « non classique »⁴⁶ en bibliothèque universitaire⁴⁷ ?

Les bibliothèques universitaires, même si elles ont pour mission essentielle de desservir étudiants et enseignants-chercheurs, sont des bibliothèques publiques et à ce titre ouvertes à tous, ce que le « grand public » sait peu ; dans ces conditions, la moyenne nationale des « autres lecteurs » inscrits en BU reste relativement faible, 8,5%. Pourtant, les collections spécialisées des bibliothèques universitaires, particulièrement dans les domaines scientifiques et techniques souvent peu explorés en bibliothèques municipales, pourraient tout à fait intéresser de nombreuses personnes, notamment en autoformation, formation continue ou reconversion professionnelle.

Cependant, des expériences ont été menées pour tenter d'ouvrir plus largement au monde extérieur les BU. De façon générale, le développement de leurs activités culturelles au sein des campus comme en collaboration avec les BM ou en partenariat avec d'autres acteurs culturels dans la ville contribue en partie à cet essai d'ouverture. On peut citer également le cas particulier de la bibliothèque de l'université Paris 8, transférée de Vincennes à Saint-Denis, dont la construction initiée dans le cadre du plan U2000 a été co-financée par le conseil général de Seine-Saint-Denis. Cette construction, réalisée entre 1991 et 1998, devait prendre en compte à la fois l'environnement universitaire et la ville, désigner l'université de l'extérieur et l'ouvrir sur la ville pour que celle-ci se l'approprie selon le parti pris de l'architecte Pierre Riboulet ; le bâtiment, représentant l'entrée dans l'université, symbolisait aussi l'entrée dans la ville, à la sortie d'une nouvelle station de métro (Saint-Denis-Université), identifiant un nouveau quartier. Dès le début, la bibliothèque universitaire a eu pour mission l'accueil de tous les publics et la participation à la vie de la cité, mission concrétisée par la signature d'une charte avec la ville au printemps 1998 ; l'objectif était de confier à la bibliothèque un rôle d'espace social. Cette charte est toujours en vigueur mais elle est restée plus ou

46 Cette expression est reprise du titre d'un atelier tenu lors du congrès de l'ABF consacré aux publics en 2007 à Nantes : « BU : des publics « non classiques » ? ». Les communications de cet atelier sont consultables en ligne sur le site de l'ABF.

47 Les données chiffrées de ce paragraphe sont tirées de l'ASIBU (Application statistique interactive des bibliothèques de l'enseignement supérieur), accessible en ligne sur le site de la sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

moins lettre morte, sans doute par manque de communication de la BU auprès de la mairie et de la municipalité elle-même auprès de ses habitants. Par ailleurs, frein non négligeable à une fréquentation plus large, les lecteurs extérieurs désirant emprunter doivent payer des droits d'inscription qui s'élèvent à trente euros, comme dans la quasi totalité des autres bibliothèques universitaires françaises.

Dans cette grande bibliothèque encyclopédique, bâtiment de 15000 m² (dont 10500 m² d'espaces publics), offrant 1500 places de lecture, le « grand public » vient plutôt le samedi, à la recherche d'une aide documentaire liée à la vie quotidienne et il peut participer à des formations méthodologiques. Au fil des années, les « autres usagers » sont en augmentation, mais leur profil n'est guère diversifié. Un an après l'ouverture, la moitié d'entre eux était composée d'autres étudiants d'Ile-de-France, d'enseignants, donc, (très) majoritairement de personnes du monde de l'éducation. D'après la récente enquête de publics (2006/2007)⁴⁸, un usager sur cinq n'est pas de Paris 8, soit 22%, dont 16% d'étudiants d'autres universités, 1% d'enseignants et 5% d'extérieurs au monde universitaire ; sur ces derniers, 3% sont des étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles, en préparation aux concours administratifs et CAPES, des enseignants du secondaire, et, seulement 2% sont des habitants de Saint-Denis, ce qui au bout du compte est bien plus faible que la moyenne nationale des « autres usagers » en bibliothèque universitaire.

Dans les expériences de rapprochement entre bibliothèques municipales et universitaires que nous avons vues jusqu'à présent, les BU comptent un pourcentage de lecteurs extérieurs plus important que la moyenne nationale, le double même à Saint-Etienne et à Reims, 15%, à La Rochelle et à Limoges, qui vient d'instaurer l'inscription gratuite pour ces « autres usagers », 10%.

A Paris, les grandes bibliothèques interuniversitaires ont aussi d'assez forts pourcentages de lecteurs extérieurs, 20% en moyenne.

D'autres bibliothèques sont encore plus spécifiquement ouvertes au « grand public » tout en faisant partie du réseau universitaire et des grands établissements :

⁴⁸ Les résultats sont disponibles sur le site internet de la bibliothèque, à la rubrique « Informations professionnelles ».

c'est le cas des bibliothèques Sainte-Geneviève⁴⁹ et Mazarine⁵⁰ à Paris et de la Bibliothèque nationale et universitaire à Strasbourg (BNUS)⁵¹. Elles accueillent un public généraliste composé essentiellement de chercheurs, de personnes du monde de l'éducation en général, qui peut être relativement important ; ainsi, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, les lecteurs extérieurs représentaient environ 21% des inscrits en 2004-2005, et, à la BNUS, plus de 36%.

A titre de comparaison, en Allemagne et aux États-Unis, les usagers non universitaires sont de l'ordre de 25 à 30 %.

Enfin, il faut préciser que près de 40% des étudiants ne sont pas inscrits en bibliothèque universitaire et que ce taux est stable depuis dix ans ; en 2005, 1,2 million d'étudiants étaient inscrits en BU soit 62% seulement du public potentiel. Si le taux d'inscription reste stable, le taux de fréquentation augmente : 3 étudiants sur 4 fréquentent une bibliothèque universitaire en 2005 contre 1 étudiant sur 2 en 1990. Cependant, les étudiants qui ne fréquentent pas les BU se retrouvent souvent dans d'autres bibliothèques, notamment les bibliothèques municipales.

1.2 De l'importance des publics « jeunes » en bibliothèque municipale⁵²

Les 15-25 ans constitue la classe d'âge la plus utilisatrice des bibliothèques publiques, tous types confondus. Globalement, la génération des 20-24 ans est relativement bien présente dans les bibliothèques puisque la majorité d'entre elle (51%) les fréquente, mais, elle investit moins que les autres tranches d'âge les établissements municipaux ; une part importante des 20-24 ans fréquente plutôt les bibliothèques universitaires ou, à Paris, les grandes bibliothèques « publiques » (BPI, BNF), plutôt que les bibliothèques municipales surtout s'il s'agit d'étudiants. En 2005, 12,2% seulement des 20-24 ans étaient inscrits en BM, 19% les fréquentaient sans carte personnelle, et 26,9% d'entre eux étaient inscrits dans une

49 Bibliothèque interuniversitaire, encyclopédique et publique, ouverte à toute personne âgée de plus de 18 ans ou titulaire du baccalauréat.

50 Bibliothèque rattachée à l'Institut de France, et, à ce titre, bibliothèque d'un grand établissement littéraire et scientifique relevant du Ministère de l'Éducation nationale, mais, publique, donc ouverte à tous, sans condition.

51 La BNUS a, depuis 1926, un statut unique en France mais plus répandu dans le reste de l'Europe ; elle est ouverte à tous à partir de 16 ans.

52 Les éléments chiffrés de ce paragraphe sont issus de l'enquête réalisée par le CREDOC en 2005.

bibliothèque quel que soit son type. Les 15-19 ans étaient eux le double, 24,5%, à être inscrits en BM, 22% les fréquentant sans carte personnelle, et 42% étant inscrits dans une bibliothèque quel que soit son type. Si l'on examine le ratio des inscrits parmi les fréquentants des bibliothèques, on constate qu'en BM le ratio se situe au même niveau, 59%, toutes classes d'âge confondues, sauf pour les 20-24 ans qui sont seulement 39% des fréquentants à s'inscrire. Cet élément éclaire à la fois un comportement particulier et l'apparition plus générale de nouveaux usages.

L'enquête du CREDOC en 2005 révèle en effet une augmentation du temps moyen passé en bibliothèque et le développement du travail sur place, un usage en plein essor depuis vingt ans, qui sont les résultats directs de la transformation des bibliothèques traditionnelles en médiathèques modernes caractérisées par l'accroissement de l'offre en accès libre et du nombre de places assises, répondant ainsi à un besoin très important des nouvelles générations de trouver des espaces bien équipés pour mener une activité studieuse. Ce sont les jeunes en âge de poursuivre des études supérieures, les 20-24 ans, qui sont les plus nombreux à déclarer des temps de visite de plus d'une heure (près de 43%) et les $\frac{3}{4}$ des usagers de moins de 25 ans travaillent sur place, d'où une surreprésentation des publics « jeunes ». Le renouvellement des équipements a donc à la fois contribué en partie à l'éviction de certains lecteurs âgés et donné l'impression aux bibliothécaires que les jeunes « séjournent » chassaient les anciens habitués.

Anne-Marie Bertrand, dans *Bibliothécaires face au public*⁵³, a montré comment les étudiants étaient considérés souvent par les bibliothécaires comme des utilisateurs déplacés, leur place étant à la BU, peut-être parce qu'ils renvoient à l'image, ancienne et dépassée, de la bibliothèque savante. Elle note d'ailleurs que déjà, en 1908, Eugène Morel ironisait sur ces réactions : « La terreur des bibliothèques, c'est l'étudiant. » dans *Bibliothèques*⁵⁴, et que, 80 ans plus tard, en 1990, Martine Poulain s'interrogeait toujours à propos de la fréquentation très largement étudiante de la BPI : « Les étudiants sont-ils des vampires ? », dans *Constances et variances : les publics de la Bibliothèque publique d'information, 1982-1989*⁵⁵.

53 Paris : BPI, 1995

54 Paris : Mercure de France

55 Paris : BPI

Dominique Arot de son côté, dans un article paru dans le *BBF* en 2007⁵⁶, pointe l'ambiguïté de l'attitude des bibliothèques municipales à l'égard des étudiants, certes souvent plus consommateurs d'espaces que de collections, car c'est un paradoxe originel que de concevoir de larges salles de lecture et de travail sur place et de s'étonner ensuite de la présence en nombre de ceux à qui cette posture académique (un livre, une table, un siège) convient le mieux. Selon lui, il est urgent de s'interroger sur l'intérêt des étudiants pour un lieu situé au centre de la ville, non connoté par l'échec universitaire, et un projet lucide devrait intégrer comme une donnée de base la présence des étudiants dans la ville et leur besoin social d'espaces de travail et de rencontre que l'université ne suffit pas entièrement à satisfaire, dans un contexte de précarisation des conditions de vie de nombreux étudiants.

On constate un autre paradoxe dans la différence d'appréciation sur le public étudiant entre grandes et petites villes car il est plutôt perçu comme une charge dans les grandes villes et comme un investissement dans les petites villes et les villes moyennes. Dans les bibliothèques municipales des grandes villes, même si les étudiants ont tendance à monopoliser les places de travail donnant ainsi l'impression de « chasser » le public traditionnel, ils constituent pourtant un public tout à fait légitime, comme dans toute bibliothèque publique, et ils contribuent par leur présence régulière à maintenir un certain niveau de fréquentation dans des établissements qui connaissent par ailleurs une stagnation voire une baisse de leurs inscrits. Dans les petites villes ou les villes moyennes, la présence des étudiants, y compris en bibliothèque municipale, est considérée comme un élément de dynamisme, de modernité culturelle, c'est un atout en terme d'attractivité car une université est un agent économique et social qui participe fortement au développement local.

De façon générale, les publics « jeunes » qui fréquentent les bibliothèques municipales ne sont pas seulement à la recherche de places de travail ; les médiathèques modernes constituent des lieux conviviaux où il est agréable de se

56 « Construire la bibliothèque : quel projet ? ». *BBF*, 2007, n°1, p. 8

retrouver, et leur offre de loisirs diversifiée (BD, revues, CD, DVD) permet aussi de se détendre.

1.3 Rapprochement BM/BU et brassage des publics

Dans les expériences de rapprochement entre bibliothèques municipales et universitaires, le mélange des publics est variable d'une situation à l'autre. Cependant, plus le niveau d'intégration des lectures publique et universitaire est élevé, plus le brassage des publics a de chance de se produire, et, de fait, il parvient à se réaliser. C'est le cas à Valence où les étudiants (20% des inscrits de la MPU) et les jeunes adultes (20-24 ans 22% des inscrits soit le double de la moyenne nationale) se mêlent de façon équilibrée au reste de la population fréquentant la bibliothèque, contribuant ainsi à sa mixité. A Châteauroux et à Troyes, où une documentation universitaire généraliste est intégrée dans les collections de lecture publique, sans espaces réservés aux étudiants, la catégorie des 15-24 ans est celle qui fréquente le plus la bibliothèque sans pour autant être la plus active en terme d'emprunts, conformément aux résultats de l'enquête du CREDOC en 2005. A Blois, Roanne et La Rochelle, où, malgré la proximité, la séparation est de mise, la fréquentation et l'inscription étudiantes en bibliothèque municipale tournent autour de 10%, avec des publics qui se côtoient sans vraiment se mélanger.

Fidéliser le public étudiant et plus largement celui des jeunes adultes en voie de professionnalisation, usagers de demain, est un enjeu dans l'avenir de la lecture publique. C'est le cas à Brest ; les étudiants représentent actuellement 60% des usagers de la bibliothèque municipale d'étude, situation assez courante dans les équipements de ce type des villes universitaires, mais, le taux d'inscription des 15-25 ans à la bibliothèque municipale n'est que de 15% contre 20% pour l'ensemble de la population brestoise. La conquête de nouveaux usagers dans cette tranche d'âge est donc un des principaux objectifs de la BM dans le cadre du projet de nouveau pôle documentaire ; la proximité de la future médiathèque centrale avec la bibliothèque universitaire et la faculté des lettres ainsi qu'une importante cité

scolaire, des locaux plus conviviaux et une offre documentaire élargie, devraient permettre d'atteindre cet objectif.

Proposer aux « jeunes » usagers une offre fédérée de lecture publique et universitaire peut permettre de répondre à leurs nouveaux besoins. Au cours des vingt dernières années, les bibliothèques fréquentées par les étudiants se sont à la fois multipliées et diversifiées, et le comportement des étudiants, adeptes de la multifréquentation mais pas forcément de la multiinscription⁵⁷, constitue un élément en faveur de la coopération des établissements documentaires, voire de la création d'un nouveau modèle de bibliothèque. Cela d'autant plus que la massification de la population étudiante s'est accompagnée d'une diversification sociale qui n'est pas sans conséquence d'un point de vue documentaire. Au début des années 1960, le taux d'une classe d'âge titulaire du bac était seulement de 10%, puis 30% au milieu des années 1980, 60% à la fin des années 1990, et environ 62% aujourd'hui, de sorte que plus de deux nouveaux étudiants sur cinq appartiennent à la première génération de bacheliers de leur famille au début des années 2000. La moitié des effectifs d'une génération (46% des bacheliers) accède désormais à l'université et 37% d'une classe d'âge à la licence. Comme le profil social des étudiants s'élargit, de moins en moins de pratiques, culturelles et intellectuelles, sont « héritées », et, pour ces étudiants d'un type nouveau, marqué par l'absence de tradition universitaire, il peut y avoir quelque difficulté à fréquenter une bibliothèque universitaire traditionnelle. C'est donc tout l'intérêt de l'expérience valentinoise que de proposer à ces nouveaux étudiants, à leur entrée à l'université, un cadre de lecture publique générale plus accessible, dans lequel l'accès à la connaissance universitaire est facilité. Les pratiques de lecture comme de travail des étudiants⁵⁸ plaident également en faveur d'un autre modèle de bibliothèque permettant des usages très diversifiés : lectures de détente privilégiées, besoins en temps longs de travail studieux avec utilisation de collections de références, usage ponctuel d'internet plus d'un point de vue informationnel et pratique que documentaire. Divertissement et évasion expliquent d'ailleurs le succès des sections actualité/loisirs (avec presse, BD et romans) dans les BU, même si celles-

⁵⁷ 7% des inscrits en BM ont aussi une carte de BU.

⁵⁸ Voir les résultats de la dernière enquête triennale de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) réalisée en 2006 et disponibles en ligne sur le site de l'OVE.

ci accompagnent prioritairement les étudiants dans des démarches orientées vers le savoir.

De façon plus générale, l'intégration des lectures publique et universitaire permet de décloisonner les usages documentaires et les pratiques de lecture, constituant ainsi un véritable service continu de la lecture marqué par la mixité des usagers. Elle peut donc aboutir à l'élaboration d'un nouveau modèle de bibliothèque caractérisé par la continuité des pratiques, des plus jeunes, en formation initiale ou en voie de professionnalisation, aux adultes, engagés dans la vie active, touchés par la mobilité professionnelle et en formation continue, jusqu'aux plus âgés, intéressés par l'autoformation.

La bibliothèque apparaît en effet comme un outil privilégié de formation, mais peine à s'investir vraiment dans ce domaine. Beaucoup de bibliothèques publiques ne sont pas dotées d'espaces d'autoformation alors qu'ils peuvent jouer un rôle particulièrement important en matière d'intégration sociale, à l'image de la bibliothèque dans son ensemble. L'exemple récent de la création d'un espace d'autoformation à la bibliothèque municipale de Bordeaux⁵⁹ ne doit pas masquer les manques des bibliothèques françaises dans un contexte général où il est de plus en plus question de formation tout au long de la vie⁶⁰. En 2002, le Ministère de l'Emploi avait lancé le programme PAT, points d'accès à la téléformation ; il s'agissait de créer sur l'ensemble du territoire un réseau de proximité de formation tutorée à distance, répondant au programme FORE, Formations Ouvertes et Ressources Éducatives, visant à faire bénéficier les publics en formation du développement des TIC. Le P@t, conçu donc comme un lieu d'accompagnement à la formation à distance, sans contrainte de temps et se déroulant principalement en autoformation assistée, pouvait tout à fait trouver sa place en bibliothèque ; mais, les 300 P@t en activité en 2006 étaient essentiellement situés dans des espaces publics numériques et non dans des bibliothèques⁶¹.

59 Voir l'article de Laurence Santantonios dans *Livres Hebdo*, 2008, n° 722, p. 62

60 Comme en témoigne la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, consultable en ligne sur Legifrance.

61 Depuis janvier 2007, l'Etat a suspendu son aide au développement des Pat et le programme FORE a été clos. Voir : <http://www.espace-pat.org/portail/1276/?> (consulté le 25 mars 2008).

La thématique de la formation tout au long de la vie, transgénérationnelle, est sans conteste un terrain fertile de collaboration, de rapprochement, voire plus, entre bibliothèques municipales et universitaires, et un des aspects de la réflexion institutionnelle en cours sur l'évolution du monde des bibliothèques.

2 La mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires au centre de la réflexion institutionnelle en cours

Aujourd'hui, pour les administrations centrales, la mise en commun des moyens entre bibliothèques municipales et universitaires semble constituer une voie d'avenir pour offrir de meilleurs services aux usagers.

2.1 La mission « Livre 2010 »

En septembre 2006, le Ministère de la Culture a lancé une grande enquête sur l'avenir du secteur du livre dont l'objectif était de conduire une réflexion d'ensemble sur les perspectives à court et moyen terme de ce secteur. Associant les différents acteurs de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires) dans des tables rondes, cette vaste concertation a abouti à une synthèse à la fois prospective et concrète dans le cadre d'un colloque de clôture de l'ensemble des débats (en février 2007) et de la publication d'un rapport constitué d'analyses et de propositions (en juin 2007)⁶².

Pour satisfaire et fidéliser les usagers des bibliothèques, la mutualisation des moyens entre bibliothèques municipales et universitaires fait partie des préconisations du rapport *Livre 2010* ; à moyens financiers et humains constants, elle constitue le moyen le plus efficace d'améliorer les services en les adaptant aux attentes et aux besoins des publics. Le rapprochement BM/BU est considéré comme une voie d'avenir dans le double contexte du plafonnement des ressources et de l'augmentation des coûts de la documentation, en particulier électronique. Le

⁶² La mission *Livre 2010* fait l'objet d'une rubrique complète sur le site internet du Centre national du livre : comptes rendus des tables rondes, enregistrement vidéo et retranscription du colloque, texte intégral du rapport.

rapport souhaite que soient favorisés les projets locaux associant BM et BU : mise en commun d'équipements, de services, de documentation. Il évoque également dans le cadre du Plan d'action pour le patrimoine écrit (mis en place en 2004), la possibilité de développer des relations entre bibliothèques municipales dotées de collections patrimoniales et universités en région, voire SCD, pour un travail commun de recherche et de mise en valeur de ces collections ; ces partenariats pourraient alors porter sur un accueil privilégié d'étudiants en master ou doctorat qui travailleraient sur la valorisation de fonds patrimoniaux inexplorés.

Les analyses et propositions du rapport « Livre 2010 » ont servi de base au Plan « livre » de Christine Albanel.

2.2 Le Plan « livre » de Christine Albanel

En novembre 2007, la ministre de la Culture, Christine Albanel, a présenté un Plan « livre » énonçant les principales orientations gouvernementales dans ce secteur. Concernant les bibliothèques, l'objectif prioritaire est d'élargir les horaires d'ouverture, notamment en faisant appel à des étudiants, ce qui implique un changement de réglementation et des moyens financiers supplémentaires ; l'augmentation de l'offre de lecture publique pourrait aussi passer, selon la ministre, par des « synergies » avec les BU et les CDI. Le communiqué du Ministère de la Culture évoque un « soutien au développement de la lecture publique, au moyen d'expérimentations visant à encourager l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, par le recours au travail des étudiants, et plus généralement à mutualiser les services des bibliothèques universitaires et des bibliothèques de lecture publique »⁶³.

Répondant à une double mission des Ministères de la Culture et de l'Education nationale, l'Inspection générale des bibliothèques (IGB) vient de mener des études sur les horaires d'ouverture des bibliothèques publiques et universitaires et sur l'emploi étudiant dans les BU⁶⁴. L'objectif serait d'initier sur un même site la concertation sur la question des horaires entre municipalité et université pour, dans

63 Sur le site internet du Ministère de la Culture.

64 Voir le rapport de Georges Perrin sur l'emploi des étudiants dans les BU, disponible en ligne sur le site de l'IGB.

la mesure du possible, aboutir à un accord sur des horaires d'ouverture harmonisés, voire complémentaires, entre la bibliothèque municipale centrale et la bibliothèque universitaire la plus proche du centre-ville.

Un certain nombre de bibliothèques municipales situées dans de grandes villes universitaires font déjà un effort important d'élargissement de leurs horaires. C'est le cas à Poitiers, où les étudiants représentent 30% de la population de la ville : la BMVR est ouverte un soir par semaine jusqu'à 22 heures, mais, en moyenne, seulement 35 à 38 heures par semaine. A Toulouse, où la BMVR est répartie sur deux sites, la bibliothèque d'étude et de patrimoine est ouverte 45 heures par semaine tout comme la médiathèque qui, elle, est ouverte le dimanche après-midi. Les bibliothèques universitaires, si elles proposent des horaires d'ouverture plus larges que ceux des bibliothèques municipales, stagnent cependant, depuis 2001, à 57 heures par semaine, en dépit d'initiatives comme celle du SCD de Reims où la BU Santé est ouverte plusieurs soirs jusqu'à 22 heures à certaines périodes de l'année universitaire. Or, la nouvelle loi relative aux libertés et responsabilités des universités, du 10 août 2007, s'accompagne d'un plan « licence » dont l'objectif est la réussite du plus grand nombre (50% d'une classe d'âge à un niveau licence, L2/L3) qui prévoit de faciliter l'accès des étudiants aux services de l'université et de les rendre plus performants. En ce qui concerne les BU, elles devraient continuer à développer leurs collections en libre accès, la formation des usagers, et élargir davantage leurs horaires. Dans le prolongement direct de la loi, un décret a été pris, le 26 décembre 2007⁶⁵, sur les conditions de recrutement et d'emploi des étudiants dans les établissements publics d'enseignement supérieur, et, parmi les activités qu'ils seront amenés à exercer, se trouve un « service d'appui aux personnels des bibliothèques ».

La volonté d'harmonisation des horaires d'ouverture dans le sens d'une complémentarité de services entre bibliothèques municipales et universitaires peut se heurter à la dure réalité du terrain, comme à Grenoble. En centre-ville, la bibliothèque municipale d'étude et d'information accueillait les étudiants dans une salle dédiée de travail universitaire, gérée par le SICD 2 de Grenoble (gestion

⁶⁵ Voir le texte sur Legifrance.

technique et salaires des personnels), qui a fermé en juin 2007. L'histoire de cette salle est étroitement liée à celle du bâtiment qui appartenait à l'université et abritait la bibliothèque universitaire avant son déménagement sur un nouveau campus. Cette salle, d'environ 250 places assises, avait été conçue à l'origine comme une salle de travail offrant des horaires d'ouverture plus importants que ceux de la BU, en particulier le samedi après midi et le soir jusqu'à 22 heures. Elle proposait des collections pluridisciplinaires de manuels (lettres, sciences humaines et sociales, sciences, médecine), en consultation sur place ; un contractuel et des étudiants en assuraient la surveillance. Pour des problèmes essentiellement de sécurité, la BM fermant elle à 19 heures, et, plus accessoirement, de liaison informatique avec le réseau de l'université, les horaires de cette salle ont petit à petit été réduits de façon à être calqués sur ceux de la BM, et, finalement, le service rendu ne justifiait plus les moyens accordés par le SICD 2 de Grenoble, d'où la fermeture de la salle.

La mutualisation des moyens entre bibliothèques municipales et universitaires, prônée par les administrations centrales, peut constituer une première étape dans la prise de conscience par les professionnels de la nécessité de travailler davantage ensemble pour répondre au mieux aux besoins de plus en plus diversifiés des usagers et aux attentes des publics potentiels qui doivent être au coeur de toute réflexion sur l'avenir de la bibliothèque.

Conclusion

Du bilan des expériences de rapprochement entre bibliothèques municipales et universitaires, on constate que plus le degré d'intégration des lectures publique et universitaire est élevé, plus l'offre documentaire et les services sont réellement enrichis ce qui contribue à une mixité plus importante des publics. Dans les cas où la proximité géographique ne s'accompagne pas d'une gestion commune, aucune dynamique ne s'est vraiment développée.

Au-delà de la collaboration et de la mutualisation entre BM et BU, l'évolution des usages des bibliothèques conduit à penser au renouvellement du modèle de la médiathèque publique ou à proposer un nouveau modèle de bibliothèque, fédérant lectures publique et universitaire, qui soit mieux adapté aux besoins et aux attentes des publics.

L'association des deux lectures à l'intérieur d'une même bibliothèque offre à l'utilisateur une documentation et des services non seulement élargis mais aussi plus diversifiés et de meilleure qualité. La fusion transforme la bibliothèque de lecture publique en une bibliothèque proposant des collections à la fois généralistes et spécialisées, constituant un pôle d'excellence mais accessible au plus grand nombre car le niveau d'ensemble est comparable à un niveau licence. Parallèlement, les collections de lecture publique permettent aux étudiants d'accéder à un fonds de culture générale plus large que dans une bibliothèque universitaire, et la fusion complète des collections a la capacité de stimuler leur curiosité au-delà des prescriptions enseignantes. Tout lecteur peut donc aborder un sujet et approfondir ses connaissances dans un même lieu qui devient alors pleinement apte à assurer une fonction de formation, initiale et continue, ou d'autoformation, nécessaire voire indispensable en matière d'intégration dans la société contemporaine.

Pour les tutelles, Etat et collectivités territoriales, rassembler les deux lectures dans une construction commune est synonyme d'économie d'échelle pour les coûts d'investissement et de fonctionnement. Un seul bâtiment rend possible une gestion unique dans différents domaines grâce à la mutualisation : logistiques technique et documentaire, avec un même circuit du document depuis l'acquisition concertée jusqu'à la mise en rayon, et une circulation facilitée grâce aux espaces communs de présentation et de consultation des collections. Au-delà de l'optimisation des moyens financiers et humains, les autorités politiques sont en mesure de tirer de ce type de réalisation un bénéfice en terme d'image, une plus-value en matière d'attractivité et de modernité.

Cependant, ce nouveau modèle de bibliothèque peut poser question. A l'heure actuelle, en premier lieu, il est légitime de se demander si la réunion des fonctions publique et universitaire au sein d'une même bibliothèque est possible quelle que soit l'échelle. En effet, une documentation universitaire très pointue semble difficile à intégrer dans des collections encyclopédiques. A Valence, la MPU propose de fait une documentation universitaire de niveau licence qui est celui de la très grande majorité des enseignements dispensés, mais les enseignants-chercheurs posent le problème de la documentation recherche ; elle pourrait être confiée plutôt aux bibliothèques des sites universitaires, mais celles-ci, de part leur histoire et leurs moyens financiers et humains, offrent pour l'instant davantage des collections de base de proximité ; la discussion à ce propos est donc en cours. A Clermont-Ferrand, dans le programme fonctionnel de la BCIU tel qu'il avait été envisagé avant la remise à plat du projet, deux niveaux de documentation correspondant à un niveau généraliste/licence et à un niveau spécialisé/recherche ont été distingués, mais réunis dans un même espace et accessibles à tous.

Dans un avenir plus lointain, on peut penser, de façon un peu radicale, que cette question ne se posera plus car la documentation recherche sera devenue entièrement électronique ; la réalité est qu'elle l'est déjà en grande partie et que cette tendance est inéluctable à court ou à moyen terme. Dans ces conditions, selon Anne-Marie Chaintreau⁶⁶, « les nouvelles technologies ne font que rendre encore

⁶⁶ Dans « Bibliothèques universitaires : des ambitions et des attentes ». *BBF*, 2007, n°1, p. 33

plus indispensables des lieux de convergence de la pensée au moment de sa dispersion la plus radicale ; il faut des lieux de socialisation, notamment pour le jeune étudiant, qui, pendant ses études, ne peut rester seul devant son ordinateur face au foisonnement d'Internet. Les étudiants recherchent la compagnie des autres, travaillent de plus en plus en groupes, utilisent les bibliothèques comme des lieux de rencontre, de travail et de liens avec le monde ». Considérant alors la volonté de remettre l'université au cœur de la cité pour plus de visibilité et de participation à l'animation urbaine, ainsi que l'objectif de faire revenir les bibliothèques universitaires vers les villes pour sortir les étudiants des campus qui sont souvent devenus des ghettos isolés en banlieues, il est possible d'envisager la construction d'un grand équipement central⁶⁷ mêlant lectures publique et universitaire.

En tout état de cause, le manque de réalisation physique de ce nouveau modèle suscite l'interrogation. Ce manque est peut-être lié à une certaine frilosité professionnelle qui elle-même entretient une appréhension. Il faut pouvoir aller au-delà de l'appartenance à des administrations différentes pour se retrouver sur un cœur de métier constitué par la qualité des services rendus aux usagers et la satisfaction de tous les publics. Car, même si les tutelles sont distinctes, les publics eux se croisent volontiers, allant d'une bibliothèque à une autre sans se soucier de l'autorité dont elle dépend.

Un nouveau modèle de bibliothèque fédérant lectures publique et universitaire permettrait de créer un véritable service continu de la lecture, ouvert à toutes les générations, constituant à la fois un centre de ressources pour la formation initiale et continue, un espace de loisir et de détente et un lieu de rassemblement, de discussions et de rencontres. Si notre idéal était de transformer la bibliothèque en « troisième lieu », propice à la sociabilité et à la convivialité, selon la théorie du sociologue américain Ray Oldenburg (pour qui la vie d'un individu moderne se partage en trois lieux : le premier, la maison, le deuxième, l'espace de travail et de formation, et un troisième, choisi par chacun en fonction de ses besoins et de ses

67 Ce grand équipement central n'excluant pas l'existence de petites bibliothèques de proximité aussi bien dans les quartiers que sur les campus.

envies et où se tissent les liens sociaux), alors ce nouveau modèle pourrait le devenir.

Bibliographie

Avertissement : cette bibliographie n'a pas été saisie dans son intégralité dans le logiciel RefWorks, et ne fera donc pas l'objet d'un autre dépôt sous forme de fichier XML. En effet, ce logiciel ne donne pas pour l'instant la possibilité de présenter les références bibliographiques selon les normes françaises qui sont celles demandées par la feuille de style de l'Enssib, et les corrections à apporter alors sont très chronophages.

Cette bibliographie est présentée, dans un souci de clarté et de commodité, par thèmes correspondant aux trois parties du mémoire, avec dans chaque thème un classement des références par ordre alphabétique des auteurs ou des titres.

CADRES DES LECTURES PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE

Atlas de la France universitaire. Paris : La Documentation française/Montpellier : GIP Reclus, 1992, 270 p. (Dynamiques du territoire)

Développement universitaire et développement territorial, l'impact du plan Université 2000 (1990-1995) : étude pour le compte de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Paris : La Documentation française, 1998, 209 p.

AROT, Dominique. « Construire la bibliothèque : quel projet ? ». *BBF*, 2007, n° 1, p. 5-10

BARLUET, Sophie. *Rapport Livre 2010 : pour que vive la politique du livre*. Juin 2007. Disponible en ligne sur le site du CNL

BERTRAND, Anne-Marie. *Les Bibliothèques*. Troisième édition. Paris : La Découverte, 2007, 120 p. (Repères ; 247)

CHARENTREAU, Anne-Marie. « Bibliothèques universitaires : des ambitions et des attentes ». *BBF*, 2007, n° 1, p. 28-33

COMITE NATIONAL D'EVALUATION. *Nouveaux espaces pour l'université : rapport au président de la République, 2000-2004.* Paris : La Documentation française, 2005, 207 p.

« Le Pôle de développement universitaire Drôme-Ardèche ». *Bulletin du CNE*, 2003, n° 37, octobre, 6 p.

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES. *La coopération entre bibliothèques en France : un état des lieux.* 2000

« Les bibliothèques universitaires face à la diversification de leur public ». *Rapport du président [Michel Melot] pour l'année 1993*

« Les bibliothèques des antennes universitaires délocalisées ». *Rapport du président [Pierre Jolis, Michel Melot] pour l'année 1992*

MELOT, Michel. « La coopération entre les bibliothèques françaises ». Dans *Rapport du président [André Miquel] pour l'année 1991*

« Bibliothèques des antennes universitaires délocalisées ». *Rapport du président [André Miquel] pour l'année 1990*

Disponibles en ligne sur le site du CSB. Documents consultés le 29/02/2008.

COULON, Alain. *Le Métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire.* Paris : Economica/Anthropos, 2005. 240 p.

COULON, Alain. « Un instrument d'affiliation intellectuelle : l'enseignement de la méthodologie documentaire dans les premiers cycles universitaires ». *BBF*, 1999, n° 1, p. 36-42

DOURY-BONNET, Juliette. « Peut-on apprendre par les bibliothèques ? Enjeux et perspectives de la teaching library ». *BBF*, 2006, n°4, p. 88-89

DUJARDIN, Brigitte. « Mutualiser pour répondre à de nouveaux besoins ». *BBF*, 2006, n° 5, p. 101-102

GALLAND Olivier, OBERTI Marco. *Les Etudiants.* Paris : La Découverte, 1996, 123 p. (Repères ; 195)

HUGUENY, Hervé. « Label Albanel ». *Livres Hebdo*, 2007, 16 novembre, n° 710, p. 44-45

PERRIN Georges. *L'Emploi des étudiants dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur.* Inspection générale des bibliothèques, juin 2007, 17 p. Disponible en ligne sur le site de l'IGB.

VASCONCELLOS, Maria. *L'Enseignement supérieur en France.* Paris : La Découverte, 2006, 121 p. (Repères ; 429)

EXPÉRIENCES DE RAPPROCHEMENT BM/BU

Bibliothèques d'étude, bibliothèques de lecture publique : complémentarité, coopération, fusion ? Journée d'étude organisée par le groupe Paris de l'ABF le 14 octobre 2004. Disponible en ligne sur le site de l'ABF, dans la rubrique « Débats/journées d'étude ».

BERTI, Johann. *La documentation universitaire à Valence, évaluation de la situation : rapport final.* Janvier 2003, 66 p.

BLANC-MONTMAYEUR, Martine. « Valence : une médiathèque publique et universitaire ». Dans *Les Etudiants et la lecture.* Sous la dir. d'Emmanuel Fraisse. Paris : Presses universitaires de France, 1993 (Politique d'aujourd'hui), p. 207-218

BONNABRY Claire, MARIN François. « Les étudiants à la médiathèque de Tréfilerie à Saint-Étienne ». *BBF*, 2006, n° 2, p. 62-63

CATTANT, Esther. *Vers une bibliothèque publique et universitaire : l'exemple de Valence.* Villeurbanne : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 1995, 87 p.

CATTANT HERANZ, Esther. « Bivalence à Valence : le cas de la médiathèque publique et universitaire ». *Argos*, 1995, mars, n°14, p. 80-81

DUJARDIN Brigitte, JULLIEN Madeleine. « Bibliothèque universitaire, bibliothèque publique ? La bibliothèque de l'université de Paris 8 ». *BBF*, 2000, n° 5, p. 66-70

LIEBER, Claudine. « Aventurières ou pionnières : les bibliothèques combinant lecture publique et lecture universitaire sont-elles une utopie ? ». *BBF*, 2006, n° 2, p. 55-61

RAPATEL, Livia. « Le projet de grande bibliothèque communautaire et interuniversitaire à Clermont-Ferrand : quelle place pour le public étudiant ? ». *BBF*, 2006, n° 2, p. 50-54

SAINSOT Alain, GALAUD Nicolas. « Le projet de nouveau pôle documentaire municipal et universitaire de Brest ». *BBF*, 2007, n° 1, p. 65-67

SANTANTONIOS, Laurence. « Clermont persévère ». *Livres Hebdo*, 2008, 8 février, n° 720, p. 74-75

SANTANTONIOS, Laurence. « Les chantiers de Strasbourg ». *Livres Hebdo*, 2007, 19 octobre, n°706, p. 62-63

PUBLICS

Les Etudiants et la lecture. Sous la dir. d'Emmanuel Fraisse. Paris : Presses universitaires de France, 1993 (Politique d'aujourd'hui) 262 p.

Les Etudiants face à la lecture. Etudes réunies par Lise Bois et Corinne Leblond. Arras : Artois presses université, 2005, 97 p.

Publics et usages des bibliothèques : un défi pour la coopération. Synthèse du colloque organisé par l'Observatoire permanent de la lecture publique à Paris, à la BNF, le 24 mars 1998. Paris : BPI, 1998, 206 p.

BERTRAND, Anne-Marie. « Le peuple, le non-public et le bon public : les publics des bibliothèques et leurs représentations chez les bibliothécaires ». Dans *Le(s) Public(s) de la culture : politiques publiques et équipements culturels*. Sous la dir. de Olivier Donnat et Paul Tolila. Paris : Presses de Sciences Po, 2003, p. 139-153

BERTRAND, Anne-Marie. *Bibliothécaires face au public*. Paris : BPI, 1995

LOGRE, Julien. « Les enquêtes de public(s) en bibliothèque : l'exemple du SCD Paris 8 ». Dans *Actes du 53e Congrès de l'ABF, Les Publics*, Nantes, 8-11 juin 2007. Disponible en ligne sur le site de l'ABF.

MARESCA, Bruno ; EVANS Christophe et GAUDET Françoise, collab. *Les Bibliothèques municipales en France après le tournant Internet : attractivité, fréquentation et devenir*. Paris : Bibliothèque publique d'information/Centre Pompidou, 2007 (Etudes et recherche) 283 p.

MARESCA, Bruno. « Pistes de réflexion « prospectives » sur le comportement de lecture des étudiants ». Dans *Les Etudiants face à la lecture*. Etudes réunies par Lise Bois et Corinne Leblond. Arras : Artois presses université, 2005, p. 25-30

POISSENOT, Claude. « La fin des « héritiers » : lecture et compétence documentaire des étudiants d'aujourd'hui ». Dans *Les Etudiants face à la lecture*. Etudes réunies par Lise Bois et Corinne Leblond. Arras : Artois presses université, 2005, p. 31-46

RENOULT, Daniel. « L'élargissement des publics des bibliothèques : pourquoi ? Comment ? Pour combien de temps ? ». Dans *Actes du Congrès de l'ABF du centenaire, Demain, la bibliothèque ...*, Paris, 9-12 juin 2006. Disponible en ligne sur le site de l'ABF.

RENOULT, Daniel. « Enquêtes de publics dans les bibliothèques universitaires : où en sommes-nous ? ». *BBF*, 2006, n° 2, p. 5-9

RENOULT, Daniel. « Les bibliothèques universitaires de Paris et leurs publics : une enquête sur les étudiants en lettres et sciences humaines ». Dans *Les Etudiants face à la lecture*. Etudes réunies par Lise Bois et Corinne Leblond. Arras : Artois presses université, 2005, p. 57-67

WEBOGRAPHIE

Cadres des lectures publique et universitaire :

Legifrance, pour les textes de lois et décrets : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Ministère de la Culture, pour les textes des interventions de la ministre actuelle, notamment sur le « Plan livre », dont une mise au point à mi-parcours avant le salon du livre de Paris (12 mars 2008) : <http://www.culture.gouv.fr/>

Centre national du livre, pour la rubrique « Livre 2010 » : <http://www.centrenationaldulivre.fr/>

Bibliothèque nationale de France, pour le réseau des pôles associés, dans la rubrique « Professionnels/réseau national de coopération » : <http://www.bnf.fr/>

Bibliothèque publique d'information, pour CAREL, dans la rubrique « Espace professionnel/bibliothécaires » : <http://www.bpi.fr/>

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) :
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

dont, statistiques récentes sur l'enseignement supérieur :
<http://www.nouvelleuniversite.gouv.fr/>

Sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique (SDBIS) du MESR : <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>

dont, statistiques sur les BU : <http://www.sup.adc.education.fr/asibu/>

Observatoire national de la vie étudiante, pour les résultats de la dernière enquête triennale de 2006 : <http://www.ove-national.education.fr/>

Inspection générale des bibliothèques, rapports annuels et études thématiques disponibles en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid79/i.g.b.-inspection-generale-des-bibliotheques.html>

Conseil supérieur des bibliothèques, rapports annuels et études disponibles en ligne : <http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/index.html>

Association des bibliothécaires de France, pour les communications des deux derniers congrès, du centenaire en 2006 (à Paris) et sur les publics en 2007 (à Nantes), disponibles en ligne dans la rubrique « Archives/congrès » :
<http://www.abf.asso.fr/>

Association des directeurs de BU : <http://www.adbu.fr/>

Bulletin des bibliothèques de France, tous les articles cités dans la bibliographie sont consultables en ligne : <http://bbf.enssib.fr/>

Livres Hebdo, pour le blog de Patrick Bazin dans la rubrique « Opinions/blogs » :
<http://www.livres-hebdo.fr/>

Expériences de rapprochement, autres formes de collaboration et projets de construction commune entre BM et BU :

Valence, MPU : <http://www.bm-valence.fr/opacwebaloes/index.aspx>

Châteauroux, réseau des bibliothèques : <http://mediatheque.ville-chateauroux.fr/fr/index.html>

Troyes, BMVR : <http://www.mediatheque-agglo-troyes.fr/bmtroyes/>

Cholet, portail documentaire de la ville :
<http://217.109.169.9/opacwebaloes/index.aspx>

Saint-Etienne, BRISE : <http://www.asso-brise.org/accueil.php>

Blois :

bibliothèques, <http://biblio.ville-blois.fr/>

section BU, <http://www.scd.univ-tours.fr/bibli-web/bibli-blois.asp>

CPESB, <http://www.ville-blois.fr/cpesb/index.html>

Roanne :

médiathèque, <http://www.bm-roanne.fr/masc/default.asp?instance=exploitation>

section BU, http://portail.univ-st-etienne.fr/2213/0/fiche_22__defaultstructureksup/

FILL : <http://www.ffcb.org/>

Interbibly : <http://www.interbibly.fr/>

Hermine : <http://www.hermine.org/Default.asp?INSTANCE=INCIPIO>

Centre régional du livre de Bourgogne, pour accéder à la Base bibliographique bourguignonne : <http://www.crl-bourgogne.org/>

BMVR Poitiers/Maison du Moyen Age : <http://www.bm-poitiers.fr/>

Portail des ressources documentaires du Limousin :

<http://maduvil.limoges.fr/vlmgs.php?rub=2>

BM Dijon : <http://www.bm-dijon.fr/index.htm>

Université numérique en région Bretagne : <http://unrb.univ-bretagne.fr/>

Clermont-Ferrand, projet BCIU : fiche d'informations de la DRAC Auvergne, <http://www.auvergne.culture.gouv.fr/fichesinternet/BCIU.htm>

BU Paris 8 : <http://www.bu.univ-paris8.fr/web/>

Tous les sites ont été consultés entre septembre 2007 et février 2008, et les liens revérifiés le 25 mars 2008.

Table des annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES CONTACTÉES ET DES ENTRETIENS RÉALISÉS.....	77
ANNEXE 2 : PROJETS DE CONSTRUCTIONS COMMUNES BM/BU.....	80

Annexe 1 : Liste des personnes contactées et des entretiens réalisés

Cadres des lectures publique et universitaire

Ministère de la Culture : Laure Collignon, DLL, Bureau des bibliothèques territoriales, janvier 2008 (échange par courriels)

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : Alain Colas, SDBIS, Bureau de la coordination documentaire, le 14 février 2008 (entretien téléphonique)

IGB : Claudine Lieber, ancien membre, le 17 décembre 2007 (entretien téléphonique), et Georges Perrin, le 12 février 2008 (entretien téléphonique)

Expériences de rapprochement, autres formes de collaboration et projets de construction commune entre BM et BU

Valence : Esther Heranz, directrice de la MPU, les 03 et 25 janvier 2008, et Claire Mouraby, conservateur universitaire MPU/SICD 2 Grenoble, le 25/01/2008 (visites et entretiens réalisés sur place)

Châteauroux : Dominique Potard, directrice de la médiathèque Equinoxe, le 21 décembre 2007 (entretien téléphonique)

Troyes : Louis Burle, directeur de la médiathèque de l'agglomération troyenne, le 07 janvier 2008 (entretien téléphonique)

Cholet : Jean-Marie Oger, directeur des bibliothèques, le 12 janvier 2008 (entretien téléphonique)

Blois : Catherine Bony, directrice de la bibliothèque Abbé-Grégoire, le 21 décembre 2007, et Anne Slomovici, conservateur d'Etat dirigeant la section BU, le 14 janvier 2008 (entretiens téléphoniques) ; ainsi que Thierry Ermakoff, à l'origine du projet blésois, le 07 janvier 2008 (entretien réalisé à l'Enssib)

Roanne : Isabelle Suchel-Mercier, directrice de la médiathèque de Roanne, le 27 décembre 2007 (visite et entretien téléphonique), et Claudia Gherasim, responsable de la section BU, février 2008 (échange par courriels)

La Rochelle : Olivier Caudron, directeur de la BU, et Anne-Marie Filiole, bibliothécaire universitaire responsable de l'action culturelle, le 18 décembre 2008 (visite et entretiens réalisés sur place)

Besançon : Jean-François Girardot, directeur du SCD de l'université de Franche-Comté, le 27 novembre 2007 (entretien réalisé à l'Enssib), et Henry Ferreira-Lopes, directeur des bibliothèques et archives municipales, le 17 mars 2008 (échange par courriels) ; ainsi que Philippe Lablanche, conseiller livre/lecture de la DRAC Franche-Comté, le 18 décembre 2007 (échange par courriels)

Limoges : Joëlle Cartigny, directrice du SCD de l'université de Limoges, le 07 janvier 2008 (entretien téléphonique)

Reims : Carine El Bekri-Dinoird, directrice du SCD de l'URCA, janvier 2008 (échange par courriels)

Bordeaux : Magali Escatafal, responsable de la bibliothèque de loisirs de la BU Sciences et techniques du SCD de l'université Bordeaux 1, janvier 2008 (échange par courriels)

Clermont-Ferrand : Livia Rapatel, ancienne directrice de la BCIU, le 25 octobre 2007 (entretien réalisé à l'Enssib), et Marie-Joseph Biache, vice-président de l'université Blaise Pascal et directeur par intérim de la BIU, le 19 mars 2008 (entretien téléphonique)

Brest : Alain Sainsot, directeur du SCD de l'UBO, le 04 janvier 2008 (entretien téléphonique), et Nicolas Galaud, directeur des bibliothèques municipales, le 15 janvier 2008 (entretien téléphonique)

Paris 8 : Julien Logre, aujourd'hui à Paris 7, janvier 2008 (échange par courriels)

Grenoble : Christine Carrier, directrice des bibliothèques municipales, janvier 2008 (échange par courriels), et Karin Busch, responsable du service de l'accueil du public au SICD 2 Grenoble, janvier 2008 (échange par courriels)

Annexe 2 : Projets de constructions communes BM/BU

En l'état actuel, c'est le projet brestois qui est le plus finalisé, et pour lequel on peut donc disposer d'un certain nombre de précisions techniques. A Clermont-Ferrand, le projet qui avait pourtant fait l'objet d'une programmation très élaborée et d'un premier travail architectural, est en train d'être profondément remis à plat, même si la volonté politique de le réaliser a été réaffirmée, d'où l'incertitude quant à sa forme finale. A Besançon, le projet en est toujours au stade de la réflexion et il n'a pas été officiellement acté.

Bibliothèques de Brest

Architecte : Laurent Beaudouin

BU (ouverture octobre 2008)	Médiathèque (ouverture 2012)
<i>Surface</i> : 5100 m ²	8300 m ²
<i>Places assises</i> : 500	500
<i>Collections libre accès</i> : 100000 ouvrages	120000 livres, 25000 CD, 10000 DVD
<i>Collections magasin</i> : 50000	200000 ouvrages
<i>Informatique</i> : 75 postes dont 60 publics	140 postes dont 50 publics
<i>Coût</i> : 10 millions d'euros	22 millions d'euros

Source : SAINSOT Alain, GALAUD Nicolas. « Le projet de nouveau pôle documentaire municipal et universitaire de Brest ». *BBF*, 2007, n° 1, p. 67

BCIU de Clermont-Ferrand

Projet architectural : Pierre du Besset et Dominique Lyon

Surface prévue : 24900 m² (une des plus grandes bibliothèques de France)

Places assises : 2000

Collections en libre accès : 450000 documents sur un total de 850000

Coût (crédits reconduits) : 80 millions d'euros

Financement : Clermont communauté, Ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur, Conseil régional d'Auvergne, Conseil général du Puy-de-Dôme

Le site retenu est celui d'une ancienne gare routière : le bâtiment, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, œuvre de l'architecte de renommée régionale Valentin Vigneron datant du début des années 1960, sera réaménagé en zone d'accueil (en concertation avec la DRAC et l'architecte des bâtiments de France) et augmenté à l'arrière d'un bâtiment moderne caractérisé par une voûte traversante d'une grande dimension. Projet à voir sur le site internet du cabinet des deux architectes : <http://www.dubesset-lyon.com/>

Le chantier est prévu sur trois ans, peut-être à partir de 2009.

Besançon

Projet en cours de réflexion, avec des crédits attribués pour une étude de pré-programmation en juin 2008.

Si le projet était acté, la réalisation n'interviendrait pas avant 2018.

Crédits d'investissement envisagés, de la part de l'Etat, de la Ville et de la Région : 50 millions d'euros